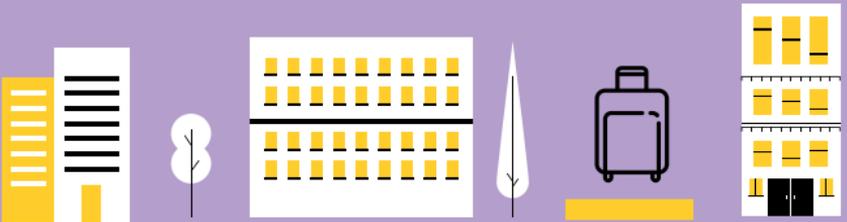




# LOGER

## dans **Rennes** **Métropole**

**GUIDE 2022/2023**



[www.le4bis-ij.com](http://www.le4bis-ij.com)

Simple comme 3 clics  
pour ton aide au logement  
tout se passe sur Caf.fr



# SOMMAIRE

<b>BIEN SE PRÉPARER POUR BIEN SE LOGER !</b>	2
<b>BUDGET ET AIDES FINANCIÈRES</b>	12
<b>RECHERCHER UN LOGEMENT À L'ANNÉE</b>	22
<b>UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : LES POSSIBILITÉS</b>	44
<b>ÊTRE BIEN DANS MON LOGEMENT</b>	50
<b>MES DROITS : JE M'INFORME, JE ME DÉFENDS</b>	56
<b>L'INFORMATION JEUNESSE</b>	62

## POUR VOUS REPÉRER

Voir la carte des villes de Rennes Métropole et la carte des quartiers de Rennes pages 3-4



Le4bis

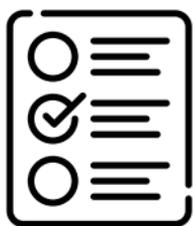
Information Jeunesse

02 99 31 47 48

[contact@le4bis-ij.com](mailto:contact@le4bis-ij.com)

[www.le4bis-ij.com](http://www.le4bis-ij.com)





# BIEN **SE PRÉPARER** POUR BIEN **SE LOGER !**

**CONSEIL N°1 : ÊTRE ORGANISÉ ET SE REPÉRER** 3

**CONSEIL N°2 : CONNAITRE LE VOCABULAIRE  
DU LOGEMENT** 7

**CONSEIL N°3 : PRÉPARER LES VISITES** 9





# CONSEIL N°1 : ÊTRE ORGANISÉ ET SE REPÉRER

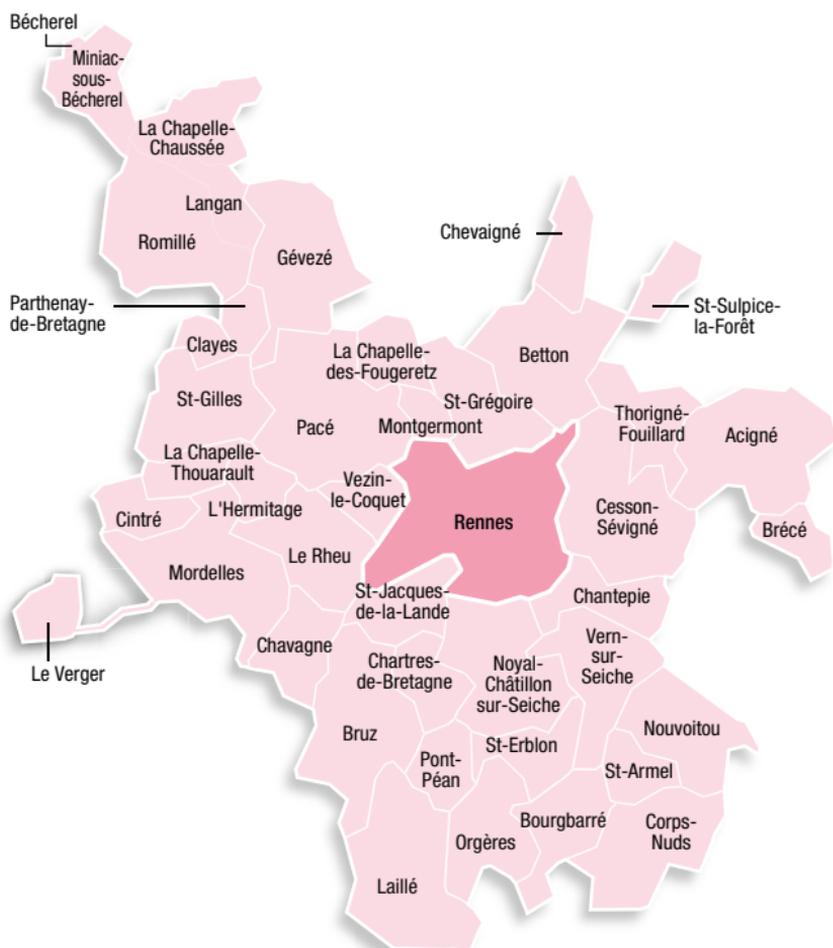
## S'Y PRENDRE EN AVANCE

Commencez votre recherche plusieurs mois à l'avance si c'est possible et :

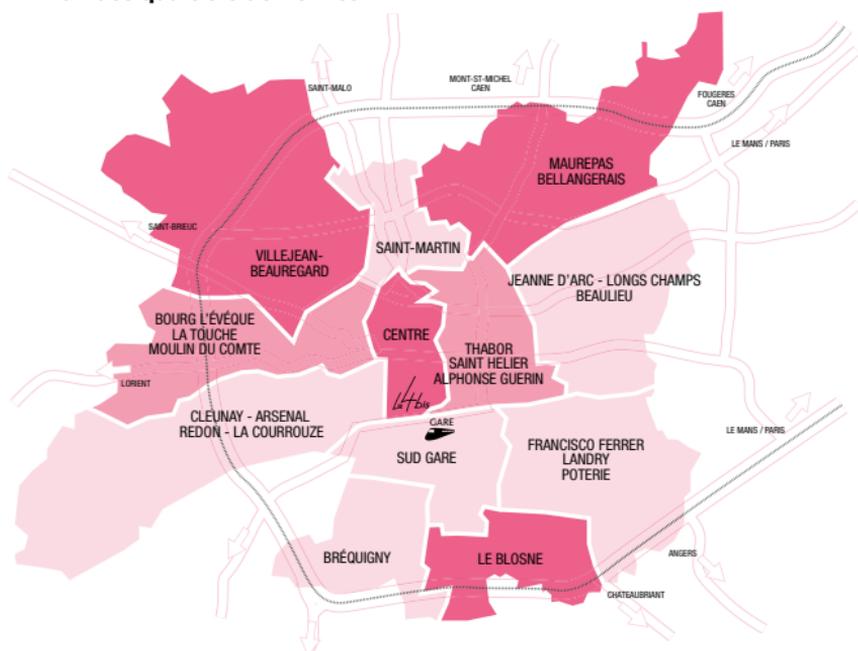
- **venez passer 1 ou 2 jours sur place**, en ayant auparavant fixé des rendez-vous
- étudiez un plan pour découvrir la ville et la métropole (en ligne ou en version papier à l'office de tourisme ou au 4bis - Information Jeunesse)
- **consultez les offres** de logement : voir p. 23

## DÉCOUVRIR LA VILLE ET LA MÉTROPOLE

Plan de Rennes Métropole



## Plan des quartiers de Rennes



## ÊTRE MOBILE SUR RENNES MÉTROPOLÉ : VÉLO, BUS, MÉTRO, TRAIN, VOITURE ....

Rennes et Rennes Métropole proposent une offre diversifiée en terme de mobilité et sont globalement bien desservies en transports en commun. Ainsi, à défaut d'être à proximité de votre lieu de formation ou de travail, votre logement doit être facilement accessible : **estimez votre temps de trajet quotidien et votre recherche sera d'autant plus efficace.**



**KorriGo, la carte pour vous déplacer :**

**Chargez directement sur cette carte les titres de transport** (à l'unité ou en abonnement) du réseau STAR (bus, métro, vélo) ainsi que ceux pour le TER Bretagne, les cars BreizhGo d'Ille-et-Vilaine ou les voitures en auto partage CITIZ.

La carte KorriGo Services est désormais une carte multiservices. Elle peut également donner accès : aux piscines, aux bibliothèques, à des services CROUS pour les étudiants, au dispositif Sortir ...

## LES BUS ET LE MÉTRO

**Le STAR : 4 agences à Rennes pour votre abonnement aux bus + métro**

12 rue du Pré Botté (derrière la Poste à République), l'Espace KorriGo au niveau -1 de la gare de Rennes et aux stations de métro Villejean-Université ou Henri Fréville.

infostar 09 70 821 800 (7h-20h du lundi au samedi)

Un site [star.fr](http://star.fr) et une appli : STAR, l'appli

Pour découvrir les nouvelles lignes, les nouveaux itinéraires et ce qui vous attend avec **l'ouverture prochaine de la ligne b du métro : [star2022.fr](http://star2022.fr)**

**LE TRAIN**

0 800 880 562 (gratuit depuis un fixe)

[www.ter.sncf.com/bretagne](http://www.ter.sncf.com/bretagne)

**EN VÉLO**

**La Maison du vélo est le lieu d'information sur le vélo** au sein de la métropole. Elle propose la location de deux roues (vtt, trottinette, vélo à assistance électrique...) et d'accessoires (remorques...) pour une journée ou pour tous les jours. Il est également possible de **s'abonner au service « STAR le vélo en libre-service »**. Le lieu propose de nombreuses infos et contacts sur la pratique du vélo et des services : ateliers d'auto-réparation, marquage pour lutter contre le vol ...

 **La Maison du Vélo** : 15 bis Place de la Gare, à Rennes  
infostar 09 70 821 800  
[star.fr/se-deplacer/velo](http://star.fr/se-deplacer/velo)

**EN VOITURE**

- **Covoiturer au quotidien**

**Pour les trajets domicile-travail (ou stage, formation...) en Ille-et-Vilaine**, le projet Ehop a rejoint le site [ouestgo.fr](http://ouestgo.fr), la plateforme du covoiturage de proximité publique et gratuite.

 Association éhop au 02 99 35 10 77  
[ouestgo.fr](http://ouestgo.fr)

- **Covoiturer avec star't, ligne régulière de covoiturage** star't st1 est la **1<sup>ère</sup> ligne régulière de covoiturage** avec départs garantis, sans réservation, **entre Le Rheu, Pacé, Saint-Grégoire et Cesson-Sévigné**.

Conducteurs et voyageurs s'inscrivent via l'appli « star't ».

 [startcontact@star.fr](mailto:startcontact@star.fr) ou par téléphone au 04 81 92 27 04  
(appel non surtaxé)  
[star.fr/se-deplacer/start](http://star.fr/se-deplacer/start)

- **Covoiturer de temps en temps :**

De nombreux sites Internet existent (pas tous gratuits) : [mobicoop.fr](http://mobicoop.fr), [blablacar.fr](http://blablacar.fr), [laroueverte.com](http://laroueverte.com), [klaxit.com](http://klaxit.com)...

- **Rouler en voiture libre-service**

Citiz Rennes Métropole propose des véhicules en **autopartage**, 24h/24, 7j/7 jour pour une heure, un jour ou davantage sur 37 stations du territoire. Location à l'heure à partir de 2€/h + 0,37€/km (carburant et assurance inclus).

 Boutique Citiz : 49 rue du Puits Mauger à Rennes  
02 23 210 747  
[rennesmetropole.citiz.coop](http://rennesmetropole.citiz.coop)

## POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE : HANDISTAR

 Un transport est proposé vers toutes les villes de Rennes Métropole (accès après inscription et sur réservation préalable).

 Information générale auprès de l'Infostar :  
09 70 821 800 (7h-20h du lundi au samedi)

[handistar.fr](http://handistar.fr)

## ZOOM SUR LES AIDES ET LES TARIFS SOLIDAIRES

Il y a des possibilités variées d'abonnements selon votre âge ou votre statut et il existe plusieurs **aides financières, accessibles sous conditions** :

- les étudiants boursiers ont (selon leur échelon et à partir de l'échelon 2) soit la gratuité au réseau Star (bus+méto) soit entre 50% ou 85% de réduction sur le montant de l'abonnement mensuel au réseau STAR. D'autres étudiants peuvent bénéficier de tarification solidaire sous certaines conditions (étudiants étrangers, étudiants non boursiers ...)
- gratuité du réseau STAR (bus+méto) pour les personnes avec de faibles revenus : par exemple une personne seule percevant moins de 900€/mois (revenus+allocations),
- 50% ou 85% de réduction sur montant de l'abonnement mensuel au réseau STAR selon vos ressources.
- 5% de réduction sur les trains et cars du réseau TER pour les apprentis, des salariés en parcours d'insertion (parcours emploi compétences...), certains demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ADA, ASPA...) et AAH.

D'autres tarifs et d'autres aides existent.

### EN SAVOIR +

- ▶ le site [metropole.rennes.fr/pratique](http://metropole.rennes.fr/pratique) rubrique « Transports » et [www.ter.sncf.com/bretagne](http://www.ter.sncf.com/bretagne) rubrique « Tarifs & achats ».
- ▶ le **CCAS** (centre communal d'action sociale auquel vous êtes rattaché) qui gère la plupart des dossiers de demandes d'aide : appelez le 02 23 62 20 20 ou consultez le site : [metropole.rennes.fr/connaitre-les-aides](http://metropole.rennes.fr/connaitre-les-aides) si vous ne savez pas de quel CCAS vous dépendez.
- ▶ le 4BIS Information Jeunesse (contact p.63)



# CONSEIL N°2 : CONNAÎTRE LE VOCABULAIRE DU LOGEMENT

## BAIL

C'est le **contrat de location**. Signé par le locataire et le bailleur, le bail précise les droits et obligations de chacun : montant du loyer, dépôt de garantie, durée du bail...

## BAIL MEUBLÉ OU VIDE ?

Un logement VIDE a peu ou pas de mobilier. Cela peut être un appartement, une maison, une chambre. La durée du bail d'un logement vide est de 3 ans.

Un logement MEUBLÉ est doté de mobilier en nombre et qualité suffisants pour permettre la vie courante (literie, gazinière ou plaque, réfrigérateur, vaisselle...). La durée du bail est généralement d'1 an.

Le type de logement et le type de bail déterminent la réglementation appliquée pendant la location.

## BAIL MOBILITÉ

Il existe, depuis novembre 2018, un nouveau contrat de location pour louer un **logement meublé entre 1 et 10 mois à un locataire « temporaire »**.

### Pour qui ?

Le bail mobilité ne peut être signé que par des personnes en cours d'études, de formation professionnelle, d'apprentissage, de stage, de service civique, de mutation professionnelle ou de mission professionnelle temporaire (saisonnier, intérim...).

### Particularités :

- Le contrat ne peut pas être renouvelé ou reconduit, la durée initiale du contrat peut seulement être modifiée par avenant (sans dépasser 10 mois).
- Pas de versement de dépôt de garantie

## CHARGES

### • Chaque locataire doit payer un loyer + les charges locatives

A l'année, les charges d'un logement comprennent :

- les frais d'entretien et petites réparations des parties communes,
- les taxes locatives (comme l'enlèvement des ordures ménagères),
- les dépenses liées au logement et à l'immeuble : eau, électricité, chauffage...

**Les frais de consommation d'eau, d'électricité, chauffage peuvent être à payer en plus des charges mensuelles.** Posez la question lors des visites pour le prévoir dans votre budget : voir p.13.

### • Le paiement

Le propriétaire peut parfois demander de verser des « **provisions sur charges** » : c'est une estimation du montant des charges locatives à venir, montant qui pourra être ajusté selon les dépenses réellement effectuées dans le logement.

## DÉPÔT DE GARANTIE

Le locataire doit en général le verser au moment de la signature du bail. Cela correspond à **1 mois de loyer** hors charges maximum pour un logement vide et 2 mois maximum pour un logement meublé. Il existe un dispositif d'avance du dépôt de garantie : voir p. 17.

Le dépôt de garantie est **restitué en fin de location** après déduction des éventuelles sommes dues après comparaison de l'état des lieux d'entrée (voir p. 51) et celui de sortie.

Dans le cas d'un bail mobilité, aucun dépôt de garantie ne peut être demandé par le propriétaire.

## GARANT OU PERSONNE CAUTION OU CAUTION SOLIDAIRE

Personne qui s'engage à payer votre loyer et vos charges si vous ne pouvez pas assurer cette obligation. Il existe des aides au cautionnement pour certaines situations : voir p. 18

## HONORAIRES

Les frais demandés si vous passez par un intermédiaire (agence, notaire) pour trouver un logement.

## PRÉAVIS DE DÉPART ET CONGÉ

Un locataire peut quitter son logement à n'importe quel moment avant la fin du bail si le délai de préavis est respecté. Il faut prévenir le propriétaire de votre départ par lettre recommandée ; c'est au moment où le propriétaire reçoit cette lettre que le début du délai de préavis est lancé.

- **Pour un logement vide : délai de préavis de 3 mois. Réduit à 1 mois** en cas de 1<sup>er</sup> emploi, nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, bénéficiaire du RSA ou AAH, mutation ou perte d'emploi, attribution d'un logement social, locataire de « zone tendue », âgé de plus de 60 ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile.
- **Pour un meublé, délai de préavis d'1 mois.**
- **Pour un bail Mobilité, délai de préavis d'1 mois.**

Dans tous les cas, **loyer et charges restent entièrement dus** par le locataire **durant toute la période de préavis.**

## STUDIO, T1 BIS, T2... : LES TYPES DE LOGEMENT

La lettre « T » = type de logement. Le chiffre = nombre de pièces de logement hors cuisine, salle de bains et WC.



**CHAMBRE** = 1 seule pièce.  
Surface minimum : 9 m<sup>2</sup>.



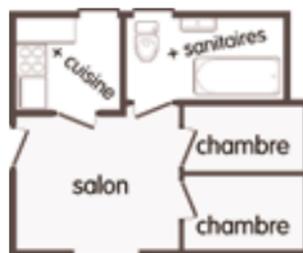
**STUDIO ou T1** = 1 pièce de vie avec coin cuisine inclus + sanitaires (salle de bain + WC).

Le **T1bis** a un coin cuisine séparé.

**Duplex** = appartement sur 2 étages avec escalier intérieur. Le terme est parfois abusivement utilisé pour des logements en mezzanine.



**T2 ou TYPE 2** = chambre + 1 salon  
+ cuisine + sanitaires



**T3 ou TYPE 3** = 3 pièces  
(soit 1 salon  
+ 2 chambres OU 1 salle à manger  
+ 1 salon + 1 chambre) +  
cuisine + sanitaires



# CONSEIL N°3 : PRÉPARER LES VISITES

Visiter efficacement des logements demande un peu d'organisation :  
voici des conseils pratiques...

## CE QUE L'ON VOUS DEMANDE

### VOUS AVEZ DES EXIGENCES ? VOTRE FUTUR PROPRIÉTAIRE AUSSI !

Il souhaitera avoir certaines garanties concernant son futur locataire donc avant de visiter un logement :

- il est **souvent nécessaire de présenter un garant** (voir p.8), notamment si vos revenus sont peu élevés
- pensez à **votre présentation et votre motivation**, qui peuvent faire pencher la balance.

**Dès la visite d'un logement, il est conseillé de montrer les papiers prouvant que vous pourrez payer un loyer** (des justificatifs de ressources par exemple).

### PRÉPARER UN DOSSIER

Il est bon de savoir qu'une fois le **logement choisi, et avant de signer le bail, votre futur propriétaire exigera** :

- une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis, carte de séjour...)
- un justificatif d'activité professionnelle ou de situation (carte d'étudiant, en formation professionnelle, convention de stage...)
- un justificatif de domicile (quittance de loyer ou attestation d'hébergement en cours...)
- des attestations de ressources (avis d'imposition et/ou celui de votre garant, 3 derniers bulletins de salaires, avis d'attribution de bourse...)
- parfois une estimation de l'allocation CAF (voir p.16)
- ...

**La réglementation établit la liste précise des documents que l'on est en droit de vous demander** ; elle est sur [www.anil.fr](http://www.anil.fr) rubriques Vous êtes locataire / Se loger / Dans le privé.

### VISITER EFFICACEMENT

#### • Evitez que la visite soit un exercice d'improvisation

Après avoir **défini au préalable ses besoins et ses possibilités**, nous vous conseillons de faire des premiers relevés. Pour vous aider, essayez de remplir ce tableau (voir ci-contre) lors de chaque visite afin :

- de s'assurer qu'aucune question ne soit oubliée
- d'aider parfois à faire un premier choix, une première sélection.

## TABLEAU DE VISITE

INFOS PRATIQUES	
Provenance de l'offre	
Coordonnées du contact de l'offre	
Adresse du logement	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type de logement : chambre ? studio ?	
Vide / Meublé	
Surface	
Orientation	
POINT FINANCIER	
Loyer	
Montant des charges + précision de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (infos des précédents locataires)	
Montant des frais éventuels d'agence ou notaire	
ÉNERGIES	
Type de chauffage	
État des fenêtres et portes...	
DPE (diagnostic performance énergétique)	
ÉTAT DU LOGEMENT	
Accès au logement (état de l'escalier...)	
État général du bâtiment (toiture, parties communes...)	
État de la pièce principale (salon, chambres)	
État de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau/WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électrique, chauffages...)	
MES IMPRESSIONS	
Quartier - noter les bons/mauvais points (commerces, transport,...)	
Autres commentaires, plus personnels	

# DEVENIR PROPRIÉTAIRE DANS RENNES MÉTROPOLE

## *Avec des revenus modestes*

Vous souhaitez devenir propriétaire mais vos revenus ne sont pas suffisants pour acheter dans le secteur privé.

Savez-vous que l'accession sociale peut vous permettre de réaliser votre projet grâce à un prix de vente préférentiel, sous réserve de respecter les critères de revenus notamment (infos sur <https://metropole.rennes.fr>)?

## **QU'EST-CE QUE LE BAIL REEL SOLIDAIRE ?**

Le principe est simple : vous achetez le logement mais le terrain appartient à un Organisme de Foncier Solidaire (Foncier Solidaire Rennes Métropole).

C'est un bail de longue durée (99 ans) qui est "rechargeable" à chaque vente.

## **LES PRIX DE VENTE**

Rennes Métropole plafonne les prix de vente du logement en moyenne, entre 2000 € et 2460 €/m<sup>2</sup> de surface habitable, hors stationnement.

## **LES COMMUNES CONCERNEES**

Betton, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Pacé, Rennes, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande.

## **PRATIQUE**

Renseignements auprès du  
**Point Info de Rennes Métropole**  
4 avenue Henri Fréville à Rennes  
Tél. 02 99 86 62 62

**Ouvert du lundi au vendredi**  
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
[pointinfo@rennesmetropole.fr](mailto:pointinfo@rennesmetropole.fr)



# BUDGET ET AIDES FINANCIÈRES

MON BUDGET

13

LES AIDES FINANCIÈRES

16





# MON BUDGET

La 1<sup>ère</sup> étape pour devenir locataire, c'est de définir un budget logement. Le premier piège est de penser qu'il se limite au loyer.

## FAIRE LE POINT DES LE DÉBUT DE LA RECHERCHE

### ÉVALUEZ UN BUDGET...

Evaluer votre budget vous **permet de mieux calculer** :

- la somme que vous pouvez consacrer à votre loyer,
- et tous les autres frais liés au logement.

L'objectif ? Adapter et ajuster votre recherche de logement à la réalité de votre porte-monnaie.

### FAITES UN TABLEAU DE BORD

Vous y noterez :

#### - vos ressources régulières :

- salaire,
- allocations chômage, RSA...
- aides de la famille,
- bourse universitaire éventuelle
- aides sociales (par exemple, faites une estimation de vos futures aides logement de la Caf : voir p.16).

#### - vos futures dépenses :

- **charges fixes** incontournables, elles doivent être réglées régulièrement : loyer, charges (électricité, gaz...), abonnement téléphonique, taxe d'habitation
- **charges courantes** inévitables, elles peuvent varier : transports, alimentation, santé, hygiène ...
- **charges occasionnelles**, qui dépendent de vos besoins ou des envies (vacances, habillement, sorties...)

## POUR VOUS AIDER

► Récupérez un tableau vierge pour planifier et suivre votre budget tout au long de l'année : disponible au 4bis Information Jeunesse

► Également gratuits, voici 2 liens simples à utiliser :

- l'Institut National de la Consommation (INC) : [inc-conso.fr](http://inc-conso.fr) rubrique Simulateurs / Calculez votre budget (spécial jeunes)
- la Banque de France qui propose le site [mesquestionsdargent.fr](http://mesquestionsdargent.fr) rubriques Simulateurs

# TABLEAU DE BUDGET

		À REMPLIR PAR MOIS
MES RESSOURCES	Revenus : salaires, allocations Pole emploi...	
	Aide de la famille	
	Bourses (CROUS...)	
	Aides au logement (CAF...)	
	Autres	
	<b>TOTAL DE MES RESSOURCES =</b>	
MES DÉPENSES	<b>LES CHARGES FIXES</b>	
	<b>LOGEMENT</b>	
	- loyer + charges	
	- eau	
	- électricité	
	- gaz	
	- assurance habitation	
	Téléphone / Internet	
	<b>LES CHARGES COURANTES</b>	
	Alimentation	
	Etudes	
	Transports : essence, abonnement bus...	
	Santé : mutuelle + frais médicaux	
	Hygiène, esthétique	
	Impôts éventuels	
	Crédits en cours	
	Epargne	
	Autres	
	<b>LES CHARGES OCCASIONNELLES</b>	
	Sorties et loisirs	
	Habillement	
	Vacances	
	<b>TOTAL DE MES DÉPENSES =</b>	
<b>RESSOURCES - DÉPENSES = SOLDE &gt;&gt;&gt;&gt;</b>		

## ESTIMER LES FRAIS POUR L'INSTALLATION

<b>1 mois de loyer d'avance</b>	+.....€
<b>Le dépôt de garantie</b> = 2 mois pour un logement meublé 1 mois pour un vide	+.....€
<b>Honoraires éventuels</b> <b>= frais d'agence ou de notaire</b> (voir leur coût p.24)	+.....€
<b>Ouverture et abonnement des compteurs</b> (voir p.52) - eau - électricité - gaz	+.....€
<b>Assurance logement</b>	+.....€
<b>Frais d'emménagement</b>	+.....€
<b>Achats d'installation :</b> meubles, électroménager... (des contacts pour s'équiper à petits prix p.53)	+.....€
<b>TOTAL =</b>	.....€

Consultez également le chapitre « Être bien dans mon logement » p50

# LES AIDES FINANCIÈRES

## CAF : LES ALLOCATIONS LOGEMENT

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'aide au logement est versée aux personnes aux revenus modestes occupant un logement à titre de résidence principale et payant un loyer ou une redevance ou remboursant un emprunt si celui-ci a été signé avant le 31/01/2019.

L'aide versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) **varie en fonction du montant du loyer, des ressources déclarées** (pas celles des parents), **de la nature du logement, du lieu d'habitation et du statut de l'occupant** (locataire ou colocataire). Si le logement appartient à un membre de la famille (ascendant ou descendant), aucune aide ne sera versée.

Depuis janvier 2021, les aides au logement **sont calculées en « temps réel » avec les ressources perçues sur les 12 derniers mois** (M-13 à M-2) et non plus celles d'il y a deux ans.

Attention : **Pensez à faire votre demande dès le 1er mois d'occupation** car aucun rappel ne vous sera versé. L'aide au logement est toujours payée à partir du mois suivant la demande (astuce : prenez votre logement en fin de mois !).

### ESTIMER SON DROIT POTENTIEL

Pour connaître le montant de l'aide que vous pourriez recevoir, **il est conseillé de faire une simulation sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)** / Aides et démarches / Mes démarches

Cette estimation est donnée à titre indicatif, le montant de l'aide réellement perçue ne pourra être calculée par la Caf qu'au moment de l'étude de votre dossier.

### IMPORTANT

► **Si vous êtes âgé de moins de 21 ans sachez que les aides au logement ne sont pas cumulables avec les allocations familiales perçues par vos parents.**

Prenez le temps de comparer les montants en faisant une « simulation », étudiez la question avec vos parents et éventuellement avec un(e) assistant(e) social(e).

### FAIRE UNE DEMANDE

Rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) / Aides et démarches / Mes démarches / Logement

#### • Vous n'êtes pas allocataire

Vous devez d'abord créer votre espace personnel pour faire votre demande d'aide au logement. Cliquez sur Mon compte / Créer Mon Compte. Vous aurez besoin du n° d'allocataire de vos parents (s'ils sont bénéficiaires de prestations) et leur Caf d'appartenance.

#### • Vous êtes allocataire

Avant de démarrer, munissez-vous :

- de votre numéro allocataire (si vous êtes déjà bénéficiaire de prestations en Ile-et-Vilaine) ;
- d'une adresse mail valide ;
- du contrat de location ou du bail ;
- du montant de vos revenus sur les deux dernières années et pas ceux de vos parents ;
- d'un RIB (format BIC/IBAN) ;
- du numéro d'allocataire de vos parents et leur Caf d'appartenance.

D'autres éléments pourront vous être demandés en fonction de votre situation ou de votre logement.

Bon à savoir : A la fin de la demande, accédez au récapitulatif des informations déclarées et vérifiez **si d'éventuelles pièces justificatives doivent être fournies**.

- Transmettez-les en ligne via votre Espace « Mon Compte », rubrique « mes démarches » ou par l'application mobile « Caf-Mon compte ».

- Vous pouvez également les adresser-les par courrier à :

Caisse d'Allocations familiales - Service Prestations

Cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9

## NOTRE CONSEIL

- ▶ Votre dossier doit être complet et à jour : déclarez sur **caf.fr**, rubrique Mon compte, toutes les informations correspondant à votre situation financière, professionnelle et familiale du moment. Vous êtes responsable des informations que vous déclarez. Alors, prévenez la Caf de tout changement.

## QUI CONTACTER ?



CAF : Cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9 (métro Charles de Gaulle) - du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

- par téléphone : au 0 810 25 35 10 (0.06€ / minute)

- par mail : sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) / Ma Caf / Nous contacter ou via l'application mobile « Caf - Mon compte »

- via la ligne dédiée aux étudiants : 0 810 29 29 29 (0.06€ / minute)

## DÉPÔT DE GARANTIE ? L'AVANCE LOCAPASS®

**Sous forme de prêt sans intérêt, l'Avance Loca-Pass® permet le versement du dépôt de garantie au propriétaire** (montant maximum : 1200 €). Le locataire qui fait la demande d'avance devra rembourser à hauteur de 20€/mois minimum. A noter : l'avance est cumulable avec les aides au cautionnement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Les jeunes de moins de 30 ans** en recherche d'emploi, en situation d'emploi (salarié du secteur privé ou fonctionnaire non titulaire) ou en formation en alternance.
- Les salariés du secteur privé (non agricole) quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail.
- Les salariés d'une entreprise agricole de 50 salariés et plus avec l'Avance Agri-Loca-Pass®,
- Les **étudiants boursiers d'Etat français**
- Les **étudiants non boursiers** mais justifiant :
  - > d'1 CDD de 3 mois minimum en cours au moment de la demande,
  - > ou d'1 ou plusieurs CDD d'une durée cumulée de 3 mois minimum au cours des 6 mois précédant la demande,
  - > ou d'une convention de stage de 3 mois minimum en cours au moment de la demande.

## FAIRE UNE DEMANDE

<https://locapass.actionlogement.fr>

## QUI CONTACTER

- **Action Logement** : 0970 800 800

## CAUTION ? LA GARANTIE VISALE

À défaut de pouvoir présenter une caution personnelle, le locataire peut mobiliser, selon certaines conditions, un dispositif appelé Visale.

VISALE est une caution gratuite accordée par Action Logement au locataire. En cas de défaillance, elle prend en charge le paiement du loyer, les charges locatives et, désormais également, les dégradations locatives.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Tous les jeunes de 18 à 30 ans inclus
- Tous les salariés de 31 ans et + des secteurs privé et agricole en situation de : CDD, intérim, contrat aidé, alternant, en période d'essai (de 6 mois au plus) pour un CDI et futurs salariés avec promesse d'embauche dans les 3 mois.

### POUR QUEL LOGEMENT ?

- pour tous les bénéficiaires, VISALE s'applique pour le parc privé
- pour les 18-30 ans, VISALE s'applique pour le parc privé et le parc social (CROUS, ...)

### FAIRE UNE DEMANDE

- Se créer un compte sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr). La demande est à effectuer avant de signer le contrat de location.

Vous aurez à transmettre des justificatifs de ressources et de situation et obtiendrez en moyenne sous 48 heures (jours ouvrés) le « visa certifié » que vous pourrez présenter notamment lors de visites.



### À SAVOIR

- ▶ Les étudiants et alternants peuvent faire une demande de Visale sans justifier de leurs ressources dans la limite de 600 € de loyer charges comprises.

- Pour obtenir le contrat de cautionnement final (à ajouter au bail), le propriétaire devra lui aussi créer son compte sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

### QUI CONTACTER ?

- [www.visale.fr](http://www.visale.fr) rubrique « FAQ - Foire Aux Questions »
- Action Logement : 0970 800 800

**JEUNES DE -30 ANS,  
DES SOLUTIONS  
GRATUITES POUR  
VOUS LOGER**



**LOGEMENT**

**GARANT**

**CAUTION**

**AYEZ LE RÉFLEXE  
ACTION LOGEMENT !**

[actionlogement.fr](https://www.actionlogement.fr)

ActionLogement 

## EN ALTERNANCE : AIDE MOBILI-JEUNE®

L'aide Mobili-Jeune est une aide financière gratuite (entre 10 et 100€ par mois, et, en secteur agricole, jusqu'à 300€ par mois) accordée lorsque l'on doit **louer un logement pour suivre un projet de formation professionnelle**. La demande doit être faite au plus tard 6 mois après le début de la formation.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes de **moins de 30 ans en formation** en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) dans une entreprise privée quelle que soit sa taille (hors fonction publique et hors entreprises agricoles de moins de 50 salariés), et bénéficiant de revenus inférieurs ou égaux au SMIC. A noter : les jeunes en alternance dans une entreprise agricole de 50 salariés et plus peuvent bénéficier de l'Aide Agri-Mobili-Jeune®, dans la limite d'une enveloppe annuelle dédiée.

### POUR EN SAVOIR +

<https://mobilljeune.actionlogement.fr>

- Action Logement : 0970 800 800

## DES DIFFICULTÉS ? LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le **fonds de solidarité logement (FSL)** est une aide destinée aux personnes les plus démunies rencontrant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans le logement. Elle est évaluée sous condition de ressources et peut prendre la forme d'un prêt ou d'une subvention.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

**Si vous accédez à un logement**, l'aide nommée **Loge Accès 35** peut être sollicitée pour pallier l'absence d'allocation logement pour le 1er mois de loyer, prendre en charge le dépôt de garantie, des frais d'agence, de déménagement, ou du mobilier de première nécessité.

**Si vous vous trouvez en situation d'impayé**, vous pouvez solliciter le **FSL Maintien** pour la prise en charge de dettes de loyer, d'état des lieux ou de double loyer, des dettes liées à un contrat d'assurance habitation, de fourniture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou d'abonnement internet.

### FAIRE UNE DEMANDE DE LOGE ACCES 35

- **Imprimer le formulaire** de demande via le lien : [www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl](http://www.ille-et-vilaine.fr/demande-fsl).
- **Remplir le document**, mettre à jour votre situation auprès de la CAF ou de la MSA et déposer **une demande d'allocation logement**.
- **Envoyer la demande Loge Accès 35** avec les pièces justificatives à la CAF de Rennes : cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9.
- Vous recevrez ensuite la réponse par courrier dans un délai de 2 à 3 semaines.

En cas de difficultés à remplir la demande, le CDAS dont vous dépendez, ou votre bailleur social, peut vous apporter une aide.

## FAIRE UNE DEMANDE DE FSL MAINTIEN

- Pour effectuer une **demande d'aide allant jusqu'à 400 € pour un retard de paiement de loyer ou jusqu'à 1000 € pour un retard de factures, remplir** le formulaire accessible sur le lien [www.ille-et-vilaine.fr/fr/demande-fsl](http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/demande-fsl) et l'adresser à la CAF.
- Si votre **demande concerne une aide d'un montant supérieur à ceux mentionnés ci-dessus**, prenez contact avec le Centre départemental d'action sociale (CDAS) le plus proche de votre domicile.

### À SAVOIR

- ▶ pour contacter le CDAS ou CCAS le plus proche : [www.info-sociale35.fr](http://www.info-sociale35.fr) ou 0 800 95 35 45 (gratuit) et [www.ille-et-vilaine.fr/cdas](http://www.ille-et-vilaine.fr/cdas)
- ▶ pour le dépôt de garantie, il est demandé de faire d'abord fonctionner l'avance Loca-Pass,
- ▶ les étudiants doivent en premier lieu faire appel au service social du CROUS (02 30 30 09 30).
- ▶ de façon générale, le FSL est complémentaire à toute autre forme d'aide et à la solidarité familiale.



# RECHERCHER UN LOGEMENT À L'ANNÉE

**UN LOGEMENT AUTONOME**

23

**UN LOGEMENT PARTAGÉ**

28

**UN LOGEMENT EN RÉSIDENCE**

31



# UN LOGEMENT AUTONOME

## LE LOGEMENT DANS LE MARCHÉ PRIVÉ

Que le projet soit de louer un studio, une chambre, un logement vide ou meublé, les solutions de logement dans le parc privé sont nombreuses.

### NOTRE CONSEIL

- ▶ Pour vous éclairer sur le montant médian des loyers appliqués dans le quartier ou la ville qui vous intéresse, il existe les observatoires locaux des loyers : [www.observatoires-des-loyers.org](http://www.observatoires-des-loyers.org)  
En Ille-et-Vilaine, l'observatoire est coordonné par l'ADIL 35 (p.59).

## LES ANNONCES DE PARTICULIER À PARTICULIER

« De particulier à particulier » indique que l'annonce de logement (et la gestion du bail) est en accès direct du locataire au propriétaire, sans passer par une agence.

A connaître et à consulter :

- [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr), offres de logements pour les étudiants et futurs étudiants (consultable après avoir créé un compte sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)).

A noter : pour tout savoir sur les logements CROUS (en résidence universitaire), voir p.31 et sur [www.crous-rennes.fr/logements](http://www.crous-rennes.fr/logements).

- des sites d'annonces spécialisés (liste non exhaustive)

- [ouestfrance-immo.com](http://ouestfrance-immo.com)
- [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr)
- [paruvendu.fr](http://paruvendu.fr)
- [bienici.com](http://bienici.com)
- [seloger.com](http://seloger.com)
- [pap.fr](http://pap.fr)
- [immojeune.com](http://immojeune.com)

Attention : ces sites peuvent aussi proposer des offres de professionnels (agences, notaires...) : vérifiez bien la partie « contact ».

## LES ANNONCES DE PROFESSIONNELS

Les professionnels de l'immobilier servent d'intermédiaires entre propriétaire et locataire et c'est à ce titre que des frais (les honoraires) vous sont demandés.

• Agent immobilier, notaire...

Ils proposent des offres et organisent les visites, rédigent et planifient la signature du bail... Vous ne payez **aucun honoraire tant que vous n'avez pas trouvé l'appartement qui vous convient, contrairement au système proposé par les marchands de listes** (voir page 24). Ces professionnels peuvent aussi être gestionnaires du logement pour le compte du propriétaire.

Contacts :

- agences immobilières sur [www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr) (rubrique agence immobilière), offres sur leurs sites web, sur [www.logic-immo.com](http://www.logic-immo.com) et en agence.
- études de notaires : la chambre des notaires permet la consultation d'offres sur [www.notaires35.com](http://www.notaires35.com)

## • Les honoraires

Dès lors que vous passez par un agent immobilier ou un notaire pour louer un logement, des honoraires vous sont demandés. Sachez que le montant de ces honoraires est plafonné : en Bretagne, les frais demandés au locataire (pour constitution de dossier, visite, rédaction de bail...) ne doivent pas dépasser **8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable, auxquels s'ajoute 3 €/m<sup>2</sup> maximum pour l'état des lieux** (voir p.51).

**Exemple pour un logement de 20m<sup>2</sup> à Rennes :**

$$20\text{m}^2 \times 8\text{€} = 160\text{€}$$

+

$$20\text{m}^2 \times 3\text{€} = 60\text{€}$$

$$= \text{maximum } 220\text{€}$$

N'hésitez pas à le calculer dès vos premiers échanges avec le professionnel et à le **prévoir dans votre budget** (voir p.13) ou utilisez le simulateur « Location immobilière : partager les frais d'agence » sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

## • Le cas particulier des marchands de liste

La différence fondamentale entre notaires/agents immobiliers et marchands de listes est que ces derniers proposent des listes de logements à louer (ou un « abonnement » à des listes), mais **accéder à un "fichier de logements" ne garantit pas de trouver une location !**

**Le contrat qui vous lie à ce professionnel** (un original doit d'ailleurs vous être remis) **n'intègre ni visite, ni rédaction du bail, ni réalisation de l'état des lieux** ; la règle de plafond des honoraires ne concerne donc pas les marchands de listes.

## **NOS CONSEILS**

**Vigilance : ne versez pas d'argent avant la signature d'un contrat !**

- ▶ **Conseil n°1** : la réglementation exige la signature d'une convention préalable à tout règlement quand vous faites appel à un marchand de listes. Cette convention doit prévoir une clause de remboursement si la prestation n'est pas conforme à la prestation promise. Ainsi, ne versez aucune somme avant d'avoir obtenu le fichier prévu dans cette convention. Les associations de défense des consommateurs rappellent régulièrement des pratiques abusives concernant les marchands de listes.
- ▶ **Conseil n°2** : il est recommandé d'être vigilant sur internet, notamment pour les offres très séduisantes : si l'on vous demande un mandat cash ou un chèque de réservation de logement (même annoncé comme non encaissé), sachez qu'il n'a aucune valeur s'il est transmis avant signature du bail.
- ▶ **Conseil n°3** : contactez le PILJ ou les associations de défense des locataires qui pourront vous éclairer en cas d'interrogation : contacts p. 59, 63

## LE LOGEMENT SOCIAL

L'attribution des **logements sociaux (aussi appelés HLM)** est **conditionnée par des plafonds de ressources**. Voici la marche à suivre de cette autre solution pour se loger. **En fonction de la demande en instance, le délai d'attente peut être long.**

### LE LOGEMENT SOCIAL ATTRIBUÉ PAR LES VILLES

#### • La « demande unique »

Elle permet d'être inscrit sur plusieurs villes en remplissant un seul formulaire.

Pour faire une demande de logement social : [www.demandelogement35.fr](http://www.demandelogement35.fr). Une adresse mail est exigée pour recevoir un identifiant et des justificatifs sont demandés (voir ci-dessous) pour valider votre demande. Une attestation d'enregistrement doit vous être délivrée dans un délai d'un mois.

Vous pouvez aussi faire votre demande en remplissant le dossier papier à télécharger sur le site de Rennes Métropole (voir ci-dessous) et en le déposant auprès de la Direction Habitat Social pour la Ville de Rennes ou de votre mairie pour les autres communes de Rennes Métropole.

**Pour que votre dossier soit étudié, des justificatifs sont à joindre au dossier :**

- papier d'identité, numéro de sécurité sociale (depuis sept. 2020) + selon la situation le titre de séjour en cours de validité,
- avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 (par exemple l'avis 2021 sur les revenus de 2020) et la déclaration d'impôts en cas de rattachement au foyer fiscal des parents,

Et, selon votre situation :

- justificatifs des ressources des 3 derniers mois et contrat de travail pour les salariés ; avis de paiement de l'indemnité pour les demandeurs d'emploi ; carte d'étudiant et avis d'attribution de bourse pour les étudiants
- justificatifs des prestations perçues de la CAF ou de la MSA,
- quittance de loyer, bail ou attestation d'hébergement en cours

#### • Pour en savoir plus

- [metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr) rubriques Mes démarches/ Logement, urbanisme / Demander un logement HLM

- **pour la Ville de Rennes** à la Direction de l'habitat social

 1 place de la Communauté - CS 63126 - 35031 Rennes

02 23 62 16 30 / [dhs@ville-rennes.fr](mailto:dhs@ville-rennes.fr)

Sur rendez-vous, du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h, sauf jeudi matin.

- **à la Mairie (ou au centre communal d'action sociale)** d'une ville de la métropole.

### NOTRE CONSEIL

**Renouvelez votre demande de logement social 1 fois/an** pour que votre dossier ne soit pas annulé.

Tout changement de situation entre 2 renouvellements doit également être signalé.

## LE LOGEMENT SOCIAL ATTRIBUÉ PAR ACTION LOGEMENT

### • Logement social

Vous devez être salarié dans une entreprise privée de 10 salariés ou + ou une entreprise du secteur agricole de 50 salariés ou + .

Vous pouvez faire une demande auprès de votre employeur. En effet, votre entreprise cotise à Action Logement qui peut vous proposer des logements sociaux par cet intermédiaire.

### Pour en savoir plus

Contactez le responsable Action Logement de votre entreprise (DRH), ou faites votre demande via le site internet Action Logement :

**[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) et sur la plateforme AL'in : <https://al-in.fr>**

**Action Logement** : 0970 800 800

## LE LOGEMENT SOCIAL DIRECTEMENT ATTRIBUÉ PAR LES BAILLEURS SOCIAUX

**Certains logements sociaux dits intermédiaires peuvent être attribués directement par les bailleurs HLM. Accessibles sous conditions de ressources**, ces logements sur Rennes Métropole présentent quelques avantages :

- loyer inférieur à ceux du marché locatif privé et paiement à terme échu (= début du mois suivant),
- pas d'honoraires,
- contrat de location sans durée déterminée, colocation possible.

Pour votre demande, vous devrez fournir les mêmes pièces justificatives que pour l'attribution d'un logement social classique (voir p.25).

### • Contacts

#### **Aiguillon Construction**

02 99 26 44 44 / [www.aiguillon-construction.fr](http://www.aiguillon-construction.fr)

#### **Archipel Habitat**

02 99 22 26 00 / [www.archipel-habitat.fr](http://www.archipel-habitat.fr)

#### **CDC Habitat**

09 70 40 47 70 / [www.cdc-habitat.fr](http://www.cdc-habitat.fr)

#### **Espacil Habitat**

02 99 27 20 00 / [www.espacil-habitat.fr](http://www.espacil-habitat.fr)

#### **ICF Habitat**

02 40 89 03 89 / [www.icfhabitat.fr](http://www.icfhabitat.fr)

#### **Keredes**

02 23 30 50 50 / [www.keredes.coop](http://www.keredes.coop)

#### **Néotoa**

02 23 48 80 00 / [www.neotoa.fr](http://www.neotoa.fr)

#### **SA HLM Les Foyers**

02 99 84 55 55 / [www.sahlm-lesfoyers.com](http://www.sahlm-lesfoyers.com)

## LE RELOGEMENT SOCIAL PRIORITAIRE

La Commission Locale de l'Habitat (CLH) de Rennes Métropole anime un **dispositif de relogement social prioritaire pour les ménages non logés ou en situation de mal logement** qui habitent ou travaillent sur la Métropole.

• **Pour bénéficier d'un relogement social prioritaire, il faut :**

- être de nationalité française ou résider sur le territoire français de façon régulière,
- ne pas être en mesure d'accéder par vos propres moyens à un logement décent et de vous y maintenir.

• **Démarches à accomplir**

1. Faire une demande de logement social (voir p.25) sans exprimer de choix de convenances personnelles (type d'immeuble, d'étage ou quartier) sauf cas de force majeure dûment justifié (par exemple : handicap) ;
2. Prendre contact avec le service social dont vous dépendez (CDAS, CAO... contacts p.49) qui instruira votre demande ; le travailleur social met en perspective votre parcours, votre problématique logement, et votre projet professionnel, qui peuvent justifier d'un traitement prioritaire de la demande ;
3. Une commission mensuelle étudie et valide ou pas, le caractère prioritaire de la demande sur plusieurs critères : ménage dépourvu de logement, logement insalubre ou impropre à l'habitation, sur-occupation, hébergement précaire, loyer résiduel supérieur à 40% des ressources ;
4. Si vous êtes reconnu prioritaire, la CLH vous proposera une seule orientation vers un logement ou hébergement temporaire adapté à votre situation.



**Secrétariat CLH de Rennes Métropole**  
02 99 86 64 10

## LE LOGEMENT SOCIAL POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



**Archipel Habitat centralise les demandes** de logement social adapté.

[www.archipel-habitat.fr](http://www.archipel-habitat.fr)



3 place de la Communauté - CS 40805 - 35208 Rennes Cedex 2  
02 99 22 26 00

# UN LOGEMENT PARTAGÉ

Vivre à plusieurs doit d'abord être un choix. S'il y a des avantages, notamment financiers, partager des espaces communs et la vie quotidienne n'est pas évident pour tous !

Tour d'horizon des solutions existantes sur Rennes et les environs.

## LA COLOCATION

Louer un logement à plusieurs permet souvent d'avoir plus d'espace pour un même budget. Si cela peut être un remède à la solitude, il est important de s'assurer que l'on s'entende sur certains points avant même de signer le contrat (entretien du logement, gestion des factures, courses...). Il est également crucial de connaître la portée de son engagement.

### QUEL CONTRAT POUR QUELLE COLOC ?

Une colocation peut se formaliser de 2 façons :

- **un contrat unique** = souscription d'un seul bail à plusieurs avec un propriétaire. Ainsi tous les colocataires signent le même contrat de location et disposent des mêmes droits, mais aussi des mêmes obligations vis-à-vis du bailleur.
- **plusieurs contrats (1 par locataire) avec le propriétaire** = dans un logement divisé par le propriétaire, chaque co-locataire signe un bail pour la chambre qu'il loue ; ainsi vous partagez peut-être la cuisine et les sanitaires mais vous n'êtes pas liés légalement entre locataires. Le propriétaire (et non vous) choisit les personnes entrant dans le logement.

### À SAVOIR

Dans le cadre d'une coloc à plusieurs contrats, chaque colocataire doit disposer notamment d'une surface d'au moins 9 m<sup>2</sup> et d'un volume d'au moins 20 m<sup>3</sup> (pièces communes non comprises).

Dans le cadre d'un contrat unique, le bail doit être conforme au régime juridique du logement, à savoir s'il s'agit d'une colocation dans un logement loué meublé, le bail respecte la réglementation des meublés, s'il s'agit d'un logement vide c'est la réglementation des baux vides qui s'applique...

### LA CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Ce type de clause (appelée de solidarité ou d'indivisibilité) figure très souvent dans le cas d'un bail unique de colocation : elle garantit au propriétaire le paiement de son loyer et lie davantage les colocataires. Ainsi, **quand l'un des colocataires ne peut plus assumer sa part de loyer, le propriétaire peut demander aux autres de payer** pour lui.

**A noter : le départ d'un des colocs ne signifie pas l'arrêt immédiat de la « solidarité ».** Le colocataire partant (et son garant) reste engagé par la clause de solidarité pendant 6 mois après le départ du logement, sauf si un nouveau colocataire le remplace.

### POUR VOUS AIDER

Consultez la fiche « Colocation mode d'emploi », éditée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE), pour faire le point sur la clause de solidarité, la fin du bail ou encore les questions de budget en colocation. À retrouver sur [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org) rubrique « Ressources & documentation / Publications » ou à l'accueil de la MCE : contacts p.59.

## LES AIDES FINANCIÈRES

Chaque colocataire peut prétendre à une aide de logement de la CAF en fonction de la partie du loyer qu'il paie et à condition d'apparaître sur le bail ET de remplir les conditions d'octroi aux aides de la CAF (voir p.16).

**Chacun doit remplir sa propre demande auprès de la CAF.** L'aide, qui sera un peu inférieure à celle perçue dans un logement loué seul, sera calculée sur la base de vos ressources et du loyer.

## TROUVER SON / SES COLOCATAIRES

**Beaucoup de sites existent.** La plupart proposent d'entrer en contact avec de potentiels colocataires mais donnent aussi des conseils pratiques ; certains ont des services payants (appel surtaxé par exemple) :

- [appartager.com](http://appartager.com)
- [fr-fr.roomlala.com/colocation](http://fr-fr.roomlala.com/colocation)
- [lacartedescolocs.fr](http://lacartedescolocs.fr)

Consultez aussi les sites de petites annonces qui proposent des offres de location comme [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr)... voir p.23 pour élargir votre recherche.

### **À SAVOIR SI VOUS OPTEZ POUR UNE SOUS-LOCATION**

Sous louer = un locataire (seul titulaire du bail) consent une location à un ou plusieurs autres occupants d'une partie du logement loué. **Par défaut, un sous locataire n'apparaît donc pas sur le bail.** La réglementation indique que la sous-location :

- est illégale sauf autorisation écrite du propriétaire,
- est une situation précaire en l'absence de bail écrit car aucun contrat ou loi ne vous protège en cas de problème (d'autant que vous ne pouvez souscrire d'assurance habitation),
- ne permet l'accès aux aides au logement que lorsqu'un bail a été établi et uniquement pour les sous-colocataires de moins de 30 ans, de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

## LOGER CHEZ L'HABITANT

**Une chambre chez un particulier peut parfois comprendre un partage** (avec le propriétaire ou avec un autre colocataire) **de plusieurs pièces** du logement comme la cuisine ou la salle-de-bains. Il n'y a pas nécessairement d'entrée indépendante.

Quand la location est envisagée pour plusieurs mois, il est important d'aménager ces espaces et/ou les temps communs et il faut surtout que cela soit mentionné dans le contrat de location.

## OÙ TROUVER ?

Pour une chambre à l'année chez un particulier, consultez le chapitre précédent « Un logement autonome ». Notez bien que l'association La Maison en Ville peut aussi proposer des solutions de ce type (chambre, studio ou colocation chez l'habitant), pour une année universitaire et pour une durée plus courte (notamment stage ou alternance) : [www.lamaisonenville.fr](http://www.lamaisonenville.fr) - 02 23 20 55 39 / [info@lamaisonenville.fr](mailto:info@lamaisonenville.fr) (plus d'informations p.30).

Pour une location temporaire, l'association Accueil à la Maison dispose d'un réseau d'hébergeurs : [www.accueilalamaison.fr](http://www.accueilalamaison.fr) (contact p.30).

## DES PISTES POUR UNE COLOC DIFFÉRENTE

Au-delà de partager un logement, vous êtes peut-être en quête d'une expérience humaine mêlant découverte et engagement. Dans ce cas, certaines actions menées par des associations peuvent vous intéresser.

### LA COHABITATION INTERGENERATIONNELLE SOLIDAIRE

Cette **solution alternative d'habitat permet à un jeune d'être hébergé chez un retraité, une personne seule, une famille**. Logeur et logé signent un contrat qui précise les contreparties liées à l'occupation du logement. Trois formules sont possibles : un hébergement sans loyer en échange d'une présence très régulière, un hébergement avec une participation aux charges et une entraide au quotidien, ou un hébergement avec une participation financière modérée dans un esprit d'échange intergénérationnel.

#### La Maison en Ville

[www.lamaisonenville.fr](http://www.lamaisonenville.fr)



6 rue de l'Hôtel Dieu (quartier Centre) à Rennes  
Lundi et mardi 10h-12h et 14h30-17h30, mercredi (juin à octobre)  
et jeudi 14h30-17h30, vendredi 10h-12h. Sur rdv uniquement le jeudi  
matin et le vendredi après-midi  
02 23 20 55 39 / [info@lamaisonenville.fr](mailto:info@lamaisonenville.fr)

### LA COLOCATION À PROJETS

Le principe : des **jeunes qui accèdent à un logement en colocation à loyer modéré tout en s'engageant dans des actions solidaires à mener sur l'année** (lien intergénérationnel, média, environnement, égalité homme/femme, vie de quartier, éducation, inclusion...). Le loyer est modéré car proposé par des bailleurs sociaux ou des associations.

• **Les KAPS (Kolocations A Projets Solidaires)** qui existent dans 4 quartiers : Villejean, Maurepas, Le Blossne et Bréquigny

Pour des étudiants, de 18 à 30 ans, qui veulent s'impliquer au sein de leur quartier, tout en étant accompagnés par l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville). Le loyer s'élève en moyenne à 200 € par personne.

Pour s'inscrire : [rejoins.afev.org](http://rejoins.afev.org)



3 rue de Lorraine (quartier Villejean) à Rennes  
02 90 01 53 66 / [kaps.rennes@afev.org](mailto:kaps.rennes@afev.org)

#### • La Maison en Ville

[www.lamaisonenville.fr](http://www.lamaisonenville.fr)

Contacts ci-dessus

### LA COLOCATION CONTRE SERVICES

Sur la même idée que l'hébergement intergénérationnel, la colocation contre services permet d'être hébergé et de réduire le montant de son loyer, en échange de services, liés souvent à la garde d'enfants (aller chercher les enfants à l'école, aide aux devoirs...) ou une présence auprès de séniors.

Plusieurs sites se développent pour mettre en relation les familles qui hébergent et les jeunes :

- [www.lamaisonenville.fr](http://www.lamaisonenville.fr)

- [xenia-cohabitation.com](http://xenia-cohabitation.com)

- [www.toitchezmoi.com](http://www.toitchezmoi.com)

- [cohomly.com](http://cohomly.com)

...

# UN LOGEMENT EN RÉSIDENCE

## LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES DU CROUS

### • Des logements ouverts aux étudiants boursiers ou non boursiers

Les logements en résidence universitaire du CROUS sont **attribués sous conditions de ressources** pour une année universitaire, éventuellement renouvelable.

- Chambres, studios, T1Bis (prioritairement pour couple) et T2 (prioritairement pour étudiant avec enfant)
- Admissions possibles toute l'année en fonction des disponibilités et de la situation de l'étudiant.

### • Faire la demande : 2 étapes

Étape 1 Avant le 15 mai 2022	Étape 2 À compter du 3 mai 2022
<p>Pour faire une demande de logement pour la rentrée suivante, remplissez le <b>dossier social étudiant (DSE)</b> sur <a href="https://messervices.etudiant.gouv.fr">messervices.etudiant.gouv.fr</a>. Futurs étudiants : connectez-vous avec l'adresse mail utilisée pour Parcoursup + l'avis fiscal 2021 de vos parents.</p>	<p>Précisez vos souhaits sur : <a href="https://trouverunlogement.lescrous.fr">trouverunlogement.lescrous.fr</a></p>

**Étudiants en mobilité arrivant en France** : les demandes de logement seront à faire directement sur [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr) à compter du 11 juillet 2022.

### • Contact du CROUS

[www.crous-rennes.fr](https://www.crous-rennes.fr)

✉ 7 place Hoche (quartier Centre) à Rennes  
02 30 30 09 30 / formulaire de contact sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Sur rendez-vous, du lundi au vendredi 8h30-16h ; fermé la 1ère quinzaine d'août. Il y a un accueil dédié au DSE, sur rendez-vous, les mardi et jeudi : 11h30-16h

## LES RÉSIDENCES HABITAT JEUNES (AGRÉÉES FJT)

Les résidences Habitat Jeunes sont des espaces de vie accueillant principalement des jeunes de 16 à 30 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle. Adaptées à la situation et à la trajectoire de chacun, ces résidences peuvent proposer plusieurs types de logement (chambre, studio, petit appartement) et peuvent offrir différents services : laverie, parking, information et animation. Faire le choix des Résidences Habitat Jeunes, c'est aussi se donner la possibilité de rencontrer, d'échanger avec d'autres jeunes.

## RÉSIDENCES DES AMITIÉS SOCIALES

Les Amitiés sociales gèrent plusieurs résidences, à joindre par un contact unique : [www.fjt-rennes.com](http://www.fjt-rennes.com) (dossier de demande en ligne)

 **Accueil Habitat des Amitiés Sociales** : 4bis Cours des Alliés à Rennes  
02 99 53 00 00 / [seloger@amities-sociales.fr](mailto:seloger@amities-sociales.fr)

### RENNES

**Résidences BOURG L'EVÊQUE** (quartier Bourg l'Evêque-La Touche et Centre)

- **Bourg l'Evêque**  - 30 rue de Brest : Chambres à T1' de 358 à 432 €/mois
- **Mille Visages** - 4, bd de Verdun : T1' à T2 couple de 432 à 515 €/mois
- **Gaston Tardif** -   10 rue Gaston Tardif : T1' à 510 €/mois

**Résidence LE COLIBRI**  (quartier Thabor - Saint-Hélier - Alphonse Guérin)  
14 av. Jorge Semprun : T1 à T2 de 355 à 541 €/mois

**Résidences LES GANTELLES**  (quartier Maurepas-La Bellangerais)

- **Les Gantelles** - 21 rue Franz Heller : Chambre de 417 à 441 €/mois
- **Patton** - 1bis rue du Houx : T1 à T1 bis de 462 à 504 €/mois
- **Franz Heller** - 16 rue Franz Heller : Chambre, T1 à T1 bis couple de 392 à 531 €/mois

**Résidences ROBERT REME**  (quartier Saint-Martin)

- **Robert Rème** - 8 av. Gros Malhon : Chambre à T1' de 283 à 472 €/mois
- **Le Patio** - 11 av. Gros Malhon : T1' à T2 couple de 463 à 519 €/mois
- **Triskell** - 11 av. Gros Malhon : T1 à T1 bis de 356 à 493 €/mois
- **Saint-Malo** - 193 rue de Saint-Malo : T1 à T1 bis couple de 510 à 529 €/mois

**Résidences TI YAOUANK**   (quartier Cleunay-Arsenal Redon-La Courrouze)

- **Ti Yaouank** - 7 bd P.Mendès-France : T1, T1 bis et T2 de 462 à 526 €/mois
- **La Mabilais** - 2 et 4 rue Herminie Prodhomme : T1 à T1 bis couple de 431 à 524 €/mois

### CHANTEPIE

**Résidence CLAVIERES ET GLIERES**  - Allée des Clavières ou allée des Glières :  
T1 bis de 467 à 531 €/mois

### LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ

**Résidence LA HUBAUDIERE**   - 19 rue des Carlets : T1 bis à T2  
de 498 à 514 €/mois charges comprises

### NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

**Résidence LES BOUVREUILS**  - 9 allée des Bouvreuils : T1 à T1'  
de 314 à 438 €/mois

## RÉSIDENCES DE L'ASSOCIATION SAINT-JOSEPH DE PRÉVILLE

[www.asjp.fr](http://www.asjp.fr)

 02 99 14 21 00 / [contact@asjp.fr](mailto:contact@asjp.fr)

### RENNES

**Résidence PRÉVILLE**  : 22 bd Marbeuf (quartier Villejean-Beauregard)

**Résidence HEOL**  : 5 bd Emmanuel Mounnier (quartier Maurepas-La Bellangerais)

## LES RÉSIDENCES POUR JEUNES ACTIFS / ÉTUDIANTS

Ces résidences sont réservées aux 18 et 30 ans en cours de formation, stagiaires ou encore salariés (CDD, CDI, intérim)... Il s'agit de logements à loyer modéré (logement social), principalement gérés par Espacil Habitat ([www.espacil-habitat.fr](http://www.espacil-habitat.fr)).

Il peut y avoir la possibilité de louer pour quelques semaines ou quelques mois.

### RENNES

#### AUNIS : 1 bis place de Prague (quartier Le Blossne)

Pour jeunes salariés. T1 entre 418 et 461€/mois et T1bis à 494€/mois, équipés, tarifs incluant eau, élect., chauff.

☒ **Espacil Habitat** : 02 99 32 30 39 ou 06 47 94 27 99 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

#### BOIS DES GALLETS : 4 rue Y.Sohier (quartier Beaulieu)

Pour étudiants. T1 équipés de 389 à 414€/mois, tarifs incluant l'eau.

☒ **Espacil Habitat** : 02 99 83 41 08 ou 06 73 37 45 89 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

#### EPSILON : 1 rue René Dumont (quartier Maurepas-Bellangerais)

Pour jeunes salariés. T1 à 470€/mois et T1bis à 522€/mois, équipés, tarifs incluant eau, élect., chauff.

☒ **Espacil Habitat** : 02 23 27 21 35 ou 06 82 82 69 28 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

#### GAY LUSSAC : 21 av.de la Touraudais (quartier Beaulieu)

Pour étudiants. T1duo (cuisine et sdb communes) entre 358 et 426€/mois, T1 entre 409 et 511€/mois et T1bis entre 522 et 565€/mois, équipés, tarifs incluant l'eau.

☒ **Espacil Habitat** : 02 99 83 41 08 ou 06 73 37 45 89 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

#### NAOS : 7 rue de la Huguenoterie (quartier Cleunay-Arsenal Redon)

Pour étudiants. T1 entre 328 et 371 €/mois et T1bis de 407 et 459 €/mois, T5 en colocation à partir de 310 € par pers., équipés, tarifs incluant eau, élect., chauff.

☒ **Espacil Habitat** : 02 23 44 01 25 ou 06 30 12 20 70 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

#### ORIONIS : 13 rue Doyen Denis Leroy (quartier Villejean-Beauregard)

Pour étudiants. T1 entre 291 et 319€/mois, T1bis en colocation entre 217 et 230€/mois et par colocataire, équipés, tarifs incluant l'eau.

☒ **Espacil Habitat** : 02 99 54 71 71 ou 06 48 61 31 09 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

#### POLARIS: 1 rue Gisèle Freund (quartier Cleunay-Arsenal Redon)

Etudiants : T1 entre 332 et 400€/mois. Jeunes salariés : T1 entre 442 et 494€/mois et T1bis de 489 et 536€/mois, équipés. Tarifs incluant eau, élect. et chauff.

☒ **Espacil Habitat** : 02 23 44 01 25 ou 06 30 12 20 70 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

#### RÉSIDENCE ALFI SAINT-MARTIN : 14 Canal Saint-Martin (quartier Saint-Martin)

Chambres individuelles meublées à 386,69€/mois toutes charges comprises.

☒ **ALFI** : 02 23 47 23 20 / [alfi-rja.bretagne@groupe-arcade.com](mailto:alfi-rja.bretagne@groupe-arcade.com)

#### SAINT-CYR : 53 rue Papu (quartier Bourg l'Evêque - La Touche)

Pour étudiants. T1 entre 289 et 360€/mois, T1bis et duplex entre 360 et 451€/mois, tarif incluant eau, chauff., élect. Non équipés.

☒ **Espacil Habitat** : 02 99 33 92 51 ou 06 48 61 31 09 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

### BRUZ

#### BERENICE : 6, 17 et 19 rue Louis Armand

Pour étudiants. T1 entre 409 et 450€/mois, T1Bis et duplex de 508 à 529€/mois, équipés, tarifs incluant eau, chauff., élect.

☒ **Espacil Habitat** : 15 rue Louis Armand à Bruz  
02 99 57 14 67 ou 06 87 60 75 09 / [etudiants-instruction35@espacil.com](mailto:etudiants-instruction35@espacil.com)

#### RESIDENCE ALFI PAGNOL : 11 place Marcel Pagnol

T1bis à 549,86€/mois charges comprises hors élec.

☒ **ALFI** : 02 23 45 56 87 / [alfi-rja.bretagne@groupe-arcade.com](mailto:alfi-rja.bretagne@groupe-arcade.com)

# APPARTEMENTS ÉQUIPÉS\*

ÉTUDIANTS OU JEUNES ACTIFS

Découvrez toutes nos  
résidences à

**RENNES  
BRUZ**

Inscrivez-vous sur :  
[www.espacil-habitat.fr](http://www.espacil-habitat.fr)



SANS  
FRAIS  
D'AGENCE



LOYERS  
MODÉRÉS

\* Mobilier : Clic-clac / Bureau / Chaise / Kitchenette  
Placard / Table / Bibliothèque

**Espacil Habitat**   
Groupe ActionLogement

## LES FOYERS D'INITIATIVE RELIGIEUSE

Plusieurs foyers d'obédience catholique existent à Rennes. Il est important de vous renseigner au préalable sur les mouvements religieux qui gèrent ces foyers et sur les conditions d'accueil qu'ils proposent ou imposent (horaires contraints, offices religieux, animations pastorales...).

### FOYER « JEAN-LUC CABES »

Foyer géré par la Communauté de l'Emmanuel, une institution de l'église catholique  
- pour garçons étudiants, de 18 à 25 ans  
- Chambres indiv. meublées, bail de 9 mois minimum.  
- de 370 à 425€/mois

[foyersemanuel.com/rennes-garcons](http://foyersemanuel.com/rennes-garcons)

☒ 12 rue André Desilles / 07 49 80 69 20 / 06 60 99 22 19 / [foyerjeanlucabes@gmail.com](mailto:foyerjeanlucabes@gmail.com)

### FOYER DU THABOR

Foyer géré par l'association du Mont Thabor dépendant du diocèse de Rennes  
Pour étudiant et étudiantes à bac+1 ou +2.  
- Chambres indiv. meublées  
- De 340 à 400€/mois + charges

[rennes.aumonerie.fr](http://rennes.aumonerie.fr)

☒ 4 rue du Thabor / 06 82 53 54 56 / [foyerduthabor@gmail.com](mailto:foyerduthabor@gmail.com)

### RÉSIDENCE FREHEL

Foyer avec possibilité d'activités spirituelles confiées à l'Opus Dei.  
- pour garçons étudiants à l'université ou en école et lycéens en classe prépa.  
- chambres indiv. meublées avec bail de 10 mois. Admission possible en cours d'année selon dispos.  
- 700€/mois toutes charges comprises et en demi-pension.

[www.residence-frehel.org](http://www.residence-frehel.org)

☒ 3 rue Franz Heller / 02 99 36 69 28 / [residence.frehel@gmail.com](mailto:residence.frehel@gmail.com)

## LES RÉSIDENCES PRIVÉES

-  = résidence qui peut aussi – selon ses disponibilités – proposer un hébergement de courte durée (notez que la liste des appart'hôtels proposant essentiellement de l'hébergement pour quelques jours est à retrouver p.47)
-  = un ou plusieurs logements accessibles aux personnes à mobilité réduite

### NOTRE CONSEIL

**Solution plutôt souple d'hébergement**, il peut y avoir de grandes disparités selon les résidences.

Avant de vous engager, **renseignez-vous sur les tarifs ou frais de dossiers, les services** (comme un parking, laverie, etc.) parfois inclus, mais parfois pas (donc à ajouter aux charges).

Vous devez également interroger **les conditions de départ du logement** (durée du préavis, sommes restant dues) car ces modalités peuvent également être très variables.

## À RENNES, QUARTIER PAR QUARTIER

(CF. PLAN DES QUARTIERS P.4)

### • Bourg l'Evêque, la Touche...

**BREST** : 216 rue de Brest 

- tout public
- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.
- de 490 à 500€/mois, toutes charges comprises sauf élect

**Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

**LES UNIVERSIADES** : 27 mail F. Mitterrand

- étudiant
- T1 18m<sup>2</sup> meublés ou vides
- à partir de 360€/mois hors charges

**Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**RÉSIDENCE ALINE LANDAIS** : 8 allée Aline Landais 

- tout public (colocation possible)
- T1, T2, T3 vides ou meublés à louer à l'année, possible au mois selon dispos.
- à partir de 465€/mois hors charges

**Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

**RÉSIDENCE LA SAGESSE** : 13A quai d'Ille et Rance

- tout public
- T1 et T1bis vides
- de 320 à 450€/mois hors charges

**Inova** : 19 rue de la Chalotais à Rennes  
02 99 67 30 30 / contact-rennes@inova-immobilier.com

### • Bréquigny

**RÉSIDENCE VINCI** : 2 avenue d'Irlande

- tout public
- T1 vides
- à partir de 380€/mois, eau froide compris

**Lamotte Gestion** : 3 rue de Redon à Rennes  
02 99 67 71 80 / lamotte-gestion@lamotte.fr

# LAMOTTE

GESTION - TRANSACTION

## TROUVONS ENSEMBLE VOTRE LOGEMENT !



OFFRE SPÉCIALE  
ÉTUDIANTS

Un dispositif sur-mesure  
adapté à votre situation :

PAIEMENT EN 3 MOIS  
des frais de location<sup>(1)</sup>



Frais de location  
répartis  
sur trois mois



Accompagnement  
personnalisé  
répondant  
à vos besoins



Large choix  
de logements vides  
ou meublés



Assistance gratuite  
de vos démarches  
d'installation<sup>(2)</sup>

LAMOTTE - GESTION - TRANSACTION

RENNES - 3 rue de Redon - 02 99 67 71 80 - LAMOTTE.FR

(1) Offre valable dans le cadre d'un bail d'habitation signé avec Lamotte Gestion - Transaction entre le 01/07/2021 et le 30/06/2021. Honoraires en trois paiements répartis sans frais dans les trois premiers mois de location. Dans le cas d'un préavis réduit, dans la durée des trois premiers mois de location, la totalité des honoraires est due au départ du locataire (20% service proposé en partenariat avec la société Bénévo - SPREI 512 835 160 00055 - RCS Rennes - SARL LAMOTTE GESTION TRANSACTION, au capital de 700 000 € - RCS Rennes n°425 000 544 - Carte professionnelle Gestion et Transaction sur immobiliers et biens de commerce et Gestion immobilière n° 201 250 2011 000 014 001 - Garanties Financières GARAN ASSURANCES - LAMOTTE.FR

### • Centre + Thabor, St-Hélier, Alphonse Guérin

**CAMPUS DES LICES :** 23 rue de Dinan et 1 allée Jean Guihery

- tout public, plutôt étudiant
- studios vides
- à partir de 400€/mois hors charges
- ☑ **Cogir :** 6 av. Janvier à Rennes  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**LE COLISÉE :** 141 av. Aristide Briand



- tout public (colocation possible)
- T2 vides ou meublés à louer au mois ou à l'année.
- à partir de 620€/mois hors charges
- ☑ **Agence APH :** 24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

**LE GRAND COLLEGE :** 9 rue d'Echange

- tout public, plutôt étudiant
- T1, T1 bis, T2 meublés
- à partir de 430€/mois hors charges
- ☑ **Cogir :** 6 av. Janvier à Rennes  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**LE MARIGNY :** 7 bd de Strasbourg



- tout public (colocation possible)
- T2 vides ou meublés, à louer à l'année ou au mois selon dispos.
- à partir de 670€/mois hors charges
- ☑ **Agence APH :** 24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

**LESAGE :** 9 rue Lesage



- tout public
- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.
- de 495 à 565€/mois, toutes charges comprises sauf élect
- ☑ **Agence APH :** 24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

**LES ESTUDIALES : 24 bd Solférino**

- tout public
- T1 et T2 vides
- à partir de 380€/mois hors charges
- ☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**LES JACOBINS : 5 rue de St-Malo**

- tout public
- T1 au T4 duplex vides
- à partir de 400€/mois hors charges
- ☒ **Inova** : 19 rue de la Chalotais à Rennes  
02 99 67 30 30 / contact-rennes@inova-immo.com

**ODALYS CAMPUS RENNES MIL'ON : 17 avenue des Français Libres**

- étudiant
- Studio ou T1
- à partir de 537€/mois, charges compris, hors frais de dossier
- ☒ **Odalys Campus** : 02 99 12 18 73 / www.odalys-campus.com

**RÉSIDENCE ARTEMISIA : 2 rue Raymonde Foreville**

- étudiant
- studio
- à partir de 390€/mois hors charges
- ☒ **Artémisia Gestion** : 06 32 82 20 22 / rennes@residencesartemisia.com

**RÉSIDENCE DUPONT DES LOGES : 13 rue Dupont des Loges /  
3 rue Joseph Sauveur**

- tout public
- T1 et T2 vides
- à partir 380€/mois hors charges
- ☒ **Lamotte Gestion** : 3 rue de Redon à Rennes  
02 99 67 71 80 / lamotte-gestion@lamotte.fr

**RÉSIDENCE RUE RICHARD LENOIR : 5 rue Richard Lenoir**

- tout public
- T1 et T1 bis vides (avec mezzanine)
- ☒ **Kermarrec immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes  
02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

**STUDY'O : 1 boulevard Villebois Mareuil**

- tout public
- T1, T1 bis de 21 à 37 m<sup>2</sup>
- à partir de 270€/mois hors charges soumis à plafond de ressources
- ☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**• Cleunay, Arsenal Redon, La Courrouze****WHÔO RENNES MABILAIS : 1 rue Jean Guy**

- tout public (colocation possible)
- Studios, T2, T2 bis et T3 équipés et meublés (services para-hôtelières et parking en options)
- studio à partir de 620€/mois, incluant eau, élect., chauff., taxe ordures ménagères + internet fibre
- ☒ **SARL Panogestion** : Stéphanie Yvenat  
06 27 59 14 06 ou 02 23 50 64 15 / stephanie.yvenat@whoostay.com

**RÉSIDENCE VIVALDI : 29B quai de la Prévalaye**

- tout public
- T1, T1bis vides ou meublés
- ☒ **Cabinet Martin** : 2 rue d'Isly à Rennes / 02 99 67 22 44 / averty.anne@agence-martin.fr

**UNIVERCITY LES BRUYERES : 2 rue du petit Marteau**

- étudiant, jeune actif, stagiaire et personne en mobilité
- T1 équipés en mobilier (18 à 25 m<sup>2</sup>) à louer au mois ou à l'année (services suppl. proposés)
- à partir de 459€/mois eau, élect., chauff. et Internet inclus.
- ☒ **ARPEJ** : 02 23 22 00 22 (Gwénaëlle Savry) / rennes@arpej.fr

## • Francisco-Ferrer, Landry, la Poterie

**RÉSIDENCE TERRANOVA** : 207, 209 et 211 rue de Vern

- tout public

- T1 bis (31 m<sup>2</sup>) vides.

- à partir de 450€/mois, incluant eau chaude/froide + chauffage.

☒ **Lamotte Gestion** : 3 rue de Redon à Rennes / 02 99 67 71 80 / lamotte-gestion@lamotte.fr

## • Jeanne d'Arc, Longs Champs, Beaulieu

**BREIZH CAMPUS** : 1-3 bis allée de la Varende



- étudiant, apprenti, stagiaire, jeune actif... (possibilité de colocation)

- T1, T1bis, T2 et T3 équipés et meublés (services suppl. possibles), en location à partir de 3 mois minimum.

- studio à partir de 500€/mois, toutes charges incluses

☒ **Les Belles Années** : 07 63 41 83 28 / breizhcampus@lesbellesannees.com

**CAP BEAULIEU** : 6 rue de Bellevue



- étudiant

- T1 et T1 bis meublés ; location à l'année ou courte durée selon dispos

- à partir de 462€/mois, eau froide et internet compris

☒ **Lamotte Gestion** : 3 rue de Redon à Rennes / 02 99 67 71 80 / lamotte-gestion@lamotte.fr

**CAP ÉTUDES RENNES** : 153 boulevard de Vitré



- étudiant, jeune en formation, jeune actif

- Studios, T2, meublés et équipés. Location à l'année ou courte durée d'un mois minimum

- à partir de 470€/mois

☒ 04 75 81 83 83 / contact@cap-etudes.com

**KLEY Rennes** : 5 allée de la Croix des Hêtres



- étudiant, jeune actif, stagiaire, doctorant...

- Studios et T2 meublés (de 19 à 32 m<sup>2</sup>) et colocations meublées (avec sdb privative) en T4, T6, T8 ou T9 ; location à l'année, possible au minimum à la semaine

- à partir de 575€/mois toutes charges incluses

☒ 02 30 30 20 23 / rennes@kley.fr

# Résidence Saint-Martin

Une résidence pour jeunes actifs  
(salariés, apprentis ou stagiaires)

## en plein cœur de Rennes

au bord du Canal Saint-Martin



**387 €**  
par mois  
**TOUT COMPRIS**

Possibilité  
**APL**

Possibilité :  
**aides APL**  
et **Mobili-jeune**  
garantie des loyers  
par **Visale**

Wifi gratuit !

- ◉ Chambres individuelles
- ◉ Salle télé, salon, cuisines/salles à manger équipées
  - ◉ Abri vélos
  - ◉ Parking
- ◉ Équipe sur place
- ◉ Grand parc
- ◉ À quelques minutes à pied du centre historique de Rennes, des transports et des universités...

**ALFI**

L'ALFI est partenaire d'Aiguillon construction

Pour en savoir plus et faire une demande

de logement : [www.alfi-asso.org](http://www.alfi-asso.org)

Tél : 02 23 47 23 20 - 02 23 47 24 60 - 06 85 11 99 19

**AIGUILLON**

**LE MAJOR DE BEAULIEU : 4, 6 et 8 avenue P. Donzelot**

- tout public
- T1 vides
- de 347 à 390€/mois hors charges
- ☒ **Inova** : 19 rue de la Chalotais à Rennes  
02 99 67 30 30 / contact-rennes@inova-immo.com

**LES ESTUDINES LONGS CHAMPS : 316 rue de Fougères**

- étudiant, stagiaire et personne en mobilité (formation, affaires...)
- T1, T1 bis et T2 meublés et équipés (accès à des services suppl.) à louer à l'année ou au mois ou pour des courts séjours (3 nuits min.)
- à partir de 500€/mois hors élec.
- ☒ 02 99 28 00 00 ou 09 69 39 22 00 / rennes.longschamps@estudines.com

**LES JARDINS DE BEAULIEU : 3 rue Xavier Grall**

- étudiant
- T1 vides ou meublés
- ☒ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes  
02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

**LES JARDINS DE BEAULIEU : 3 rue Xavier Grall**

- tout public
- T1 vides et meublés
- de 330 à 390€/mois, charges comprises
- ☒ **Pigeault immobilier** : 25 rue de la Monnaie à Rennes / 02 99 30 82 18 /  
locationrennes@pigeaultimmobilier.fr / www.pigeaultimmobilier.com

**LE BOIS PERRIN : 11, 11A et 11B rue du Bois Perrin**

- public plutôt étudiant
- T1 meublés ou vides
- à partir de 370€/mois hors charges
- ☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**LE BOIS PERRIN : 11A et 11B rue du Bois Perrin**

- étudiant
- T1 vides
- ☒ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes / 02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

**LE FORUM : 14-16 avenue P. Donzelot**

- étudiant
- T1 vides
- ☒ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes  
02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

**RÉSIDENTE DANTON : 64 rue de Danton**

- étudiant
- studios vides
- à partir de 340€/mois, hors charges
- ☒ **Lamotte Gestion** : 3 rue de Redon à Rennes  
02 99 67 71 80 / lamotte-gestion@lamotte.fr

**RÉSIDENTE FOUGERES : 266 (Jean Bart) puis 247-249 (Surcouf Vauban) rue de Fougères.**

- Public plutôt étudiant
- T1 et T1bis vides
- à partir de 390€/mois, hors charges
- ☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**RÉSIDENTE LES PLANTES : 8-16 rue des Plantes**

- étudiant
- chambres ou T1 (15 à 24 m²) vides
- ☒ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes  
02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

**RÉSIDENTE LES PLANTES : 8, 10, 12A-12B-12C, 14, 16 rue des Plantes**

- public plutôt étudiant
- T1 meublés ou vides
- à partir de 370€/mois hors charges
- ☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**RÉSIDENCE PANORAMIK : 16 rue Georges Charpak**

- tout public
- Du T1bis au T3 vides

☒ **Kermarrec Immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes  
02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

**RÉSIDENCE WE : 11 bd Volney**

- tout public
- T1 vides

☒ **Kermarrec Immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes  
02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

**XAVIER GRALL : 3 rue Xavier Grall**

- étudiant
- studios vides ou meublés
- à partir de 350€/mois hors charges

☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes / 02 99 7951 01 / rennes.location@cogir.fr

**• Maurepas, la Bellangerais****ADVENIS RENNES CENTRE : 9 boulevard Volney et**

10 rue de la Marbaudais

- étudiant, stagiaire, jeune diplômé, enseignant
- T1 meublés et équipés (de 17 à 25m2).
- à partir de 510€ charges incluses (internet, eau chaude+froide)

☒ **Advenis résidences** : 02 30 79 02 05 / rennescentre@advenis.com

**LES TEMPORINES : 6 rue des Gantelles**

- tout public
- studios et T2 meublés et équipés
- de 435 à 630€/mois, internet gratuit (services suppl. proposés)

☒ 06 10 14 55 40 ou 06 87 61 17 77 / contact@lestemporines.fr / lestemporines.fr

**• Sud Gare****LES ESTUDINES DE BRETAGNE : 23 rue de Châtillon**

- étudiant, stagiaire, apprenti et personne en mobilité (formation, affaires...)
- T1, T1 Bis et T2 meublés et équipés (services suppl. possibles) à louer à l'année ou au mois (3 mois min.)
- à partir de 500€/mois, charges comprises sauf élect.

☒ 02 99 51 54 95 ou 09 69 39 22 00 / rennes.bretagne@estudines.com

**PAUL FEVAL : 70 rue Paul Féval**

- tout public
- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispo.
- de 520 à 540€/mois, toutes charges comprises sauf élect

☒ **Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

**• Saint-Martin****CARRÉ MALO : 205 bis rue de Saint-Malo**

- étudiant
- studio et T2 équipés et meublés
- studio à partir de 487€/mois, toutes charges incluses

☒ **Les Belles Années** : 04 78 17 14 11 / contact@lesbellesannees.com

**RÉSIDENCE SAINT-LAURENT : 13 rue Charles-Laurent**

- tout public
- T1, T1 bis, T2 meublés (services suppl. possibles) à louer à la nuitée, à la semaine, au mois ou à l'année
- à partir de 214€/semaine ou pour 1 an 540€/mois pour 1 studio, toutes charges comprises

☒ 02 99 36 45 62 ou 06 37 41 11 14 ou 07 82 67 64 44 / patrickmarchais54@gmail.com

## • Villejean, Beaugard

**CAMPUS VILLAGE** : rue du Recteur P.Henry

- tout public
- T1 et T2 vides ou meublés (possibilité de services suppl.)
- ☒ **Kermarrec Immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes  
02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

**LES HARDRIERS** : 7 allée des Hardriers

- tout public
- T1 (en mezzanine) en location à l'année ou au mois selon dispos.
- de 445 à 500€/mois, toutes charges comprises sauf élec
- ☒ **Agence APH** : 24 Marigny à St Germain en Coglès  
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

**LES TAMARIS** : 60 rue de Saint-Brieuc

- tout public, plutôt étudiant
- studios vides, 27 m<sup>2</sup>
- à partir de 380€/mois hors charges
- ☒ **Cogir** : 6 av. Janvier à Rennes  
02 99 79 51 01 / rennes.location@cogir.fr

**NÉMÉA - APPART'ETUD** : 4 rue d'Alsace

- étudiant
- Studios meublés et équipés.
- à partir de 536€/mois toutes charges incluses sauf élec.
- ☒ 07 72 44 02 48 / rennes.villejean@nemea.fr

**NÉOTOA LOCATION** : rues de Provence, Flandres, d'Armagnac, Quercy, Lyonnais

- étudiant (étude de la demande selon dispos)
- chambre ou logement divisé pour colocation à 3, vides et équipés. A louer à l'année
- à partir de 170€/mois, hors charges
- ☒ **NÉOTOA** : 41 bd de Verdun à Rennes  
02 23 48 80 00 / contact@neotoa.fr

**ODALYS CAMPUS SAINTE-ANNE** : 53 boulevard de Verdun

- étudiant
- Studio ou T1bis
- A partir de 541€/mois, charges comprises hors frais de dossier
- ☒ **Odalys Campus** : 02 99 33 38 36 / sainteanne@odalys.fr / www.odalys-campus.com

**RÉSIDENCE LE SAINT-COME - EASYSTUDENT** : rue Antoine Joly

- étudiant
- T1 à T2, meublés
- à partir de 560€/mois toutes charges incluses sauf élec.
- ☒ **Cyril Verger** : 07 72 01 97 34 / cyril.verger@easystudent.fr

**RÉSIDENCE UXCO METROPOLIS** : 86 rue de Saint-Brieuc

- étudiant, jeune actif
- Studios, T1 et T2, meublés et équipés
- à partir de 522€/mois, eau chaude/froide + connexion wifi haut débit compris
- ☒ **Ivana Buisson** : 06 43 18 91 29 / rennes@uxco.com / www.uxco.com

**STUDÉA ATALANTE** : 6 av. du Bois Labbé

- tout public
- T1 et T2 meublés en contrat de location au mois ou à l'année (services en plus)
- ☒ **Nexity Studéa** : 0 820 830 820

**WHÔO ANATOLE FRANCE** : 16 rue Madeleine Pelletier

- étudiant
- Studios et T2 meublés et équipés
- à partir de 575€/mois toutes charges incluses sauf élec.
- ☒ 09 71 22 94 61 ou 06 01 02 45 64 / marion.baurin@whoostay.com

## AILLEURS DANS LA METROPOLE, VILLE PAR VILLE

### (CF. PLAN DE L'AGGLOMERATION P.3)

#### • Bruz (campus de Ker Lann)

##### CLUB CAMPUS : 1, 3 et 5 rue Louis Armand

- tout public
- T1 (certains en mezzanine) dont quelques meublés

☒ **Cabinet Martin** : 2 rue d'Isly à Rennes  
02 99 67 22 44 / valerie.artur@agence-martin.fr

##### LES JARDINS DE KER LANN : 7, 9 et 13 rue Louis Armand

- tout public
- T1, T1bis duplex vides et meublés (services suppl.)
- de 280 à 495€/mois, eau froide et internet compris. Résidence avec gardien.

☒ **Pigeault immobilier** : 25 rue de la Monnaie à Rennes  
02 99 30 82 18 / locationrennes@pigeaultimmobilier.fr / [www.pigeaultimmobilier.com](http://www.pigeaultimmobilier.com)

##### RÉSIDENCE LOUIS DE BROGLIE : 14 avenue Robert Schuman



- étudiant, alternant du campus Ker Lann
- studio (18 à 21 m<sup>2</sup>) ou logement en cohabitation pour 2, équipés. A louer à l'année ou location possible au mois (3 mois min.).

- à partir de 344€/mois en cohabitation charges comprises hors électricité  
☒ **Association de gestion de la résidence** : Mmes Jean ou Thomas / 02 99 05 84 01 /  
residence.contact@ecam-rennes.fr / [www.residence-louisdebroglie.fr](http://www.residence-louisdebroglie.fr)

##### STUDHOTEL LEONARD DE VINCI : 4 rue Louis Armand



- tout public
- studios meublés (possibilité de services suppl.) à louer à l'année. Contrat au mois selon dispos

- à partir de 395€/mois, eau froide, internet et laverie inclus  
☒ **Foncia Armor** : 1 rue d'Alma à Rennes (Mme Guével)  
02 99 78 88 52 / audrey.guevel@foncia.fr

##### UNIVERCITY : Contour Antoine de St Exupéry



- étudiant, jeune actif, stagiaire et personne en mobilité
- studios, T1 Bis et T2 équipés de meubles en location à la semaine, au mois ou à l'année
- de 384 à 509€/mois ou 155€/semaine incluant eau, élect., chauff., internet, fibre optique, Wifi

☒ **ARPEJ** : 02 99 05 92 10 / bruz@arpej.fr

#### • Cesson-Sévigné

##### LA CHATAIGNERAIE : 3 rue de la Châtaigneraie

- étudiant
- T1 meublés
- environ 400€/mois, toutes charges incluses

☒ **SA HLM Les Foyers** : 6 avenue Belle Fontaine à Cesson  
02 99 84 46 00 ou 06 03 32 86 15 / residences.etudiants@sahlm-lesfoyers.com

##### RÉSIDENCE BELLE FONTAINE : 6 avenue Belle Fontaine



- étudiant (priorité à Centrale Supélec)
- Chambres (cuisine, wc, douche à partager à 2) - T1 meublés - T2 meublés
- à partir de 366€/mois, charges incluses

☒ **SA HLM Les Foyers** : 6 avenue Belle Fontaine à Cesson  
02 99 84 46 00 ou 06 03 32 86 15 / residences.etudiants@sahlm-lesfoyers.com

##### RÉSIDENCE HERTZ : 5 avenue de la Boulais



- étudiant
- T1 meublés avec services
- 422€/mois, toutes charges incluses

☒ **SA HLM Les Foyers** : 6 avenue Belle Fontaine à Cesson  
02 99 84 46 00 ou 06 03 32 86 15 / residences.etudiants@sahlm-lesfoyers.com

##### RÉSIDENCE LE CASTEL RIVE : 43 route de Rennes



- Jeune de moins de 30 ans : étudiant, stagiaire, salarié, chercheur ...
- T1 (18 à 24 m<sup>2</sup>) et T2 équipés en contrat de location au mois, à l'année
- à partir de 436€ pour un T1, toutes charges comprises

☒ **Fac Habitat** : 02 40 74 71 87 / cesson-sevigne@fac-habitat.com



Point Accueil Écoute Jeunes



Permanences anonymes,  
confidentielles et gratuites  
du mardi au vendredi de 14h à 18h.

Permanences spécifiques :

Consultation Jeunes Consommateurs

CSAPA le mercredi de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 16h

Permanence Vie affective et sexuelle

Le Planning Familial le jeudi de 16h à 18h

Accessible aux personnes à mobilité réduite.



 Accès métro Charles de Gaulle

4 Bis Cours des Alliés - 35000 RENNES - 02 99 31 87 35

[sas@le4bis-ij.com](mailto:sas@le4bis-ij.com)





# HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : LES POSSIBILITÉS

**POUR ÊTRE LOGÉ QUELQUES JOURS,**

**QUELQUES SEMAINES**

45

**EN CAS D'URGENCE**

49



# POUR ÊTRE LOGÉ QUELQUES JOURS, QUELQUES SEMAINES

Vous cherchez un hébergement pour un stage, un emploi de quelques semaines, pour passer un concours ou des congés ? Voici la liste de toutes les solutions pour un court séjour à Rennes et les environs.

## LES ADRESSES DEDIÉES AU LOGEMENT TEMPORAIRE

### AUBERGE DE JEUNESSE



- tout public
- Chambre de 1 à 5 lits avec douche + lavabo.
- A partir de 24,10€/nuit en basse saison et 26,50€/nuit en haute saison, avec petit déj, draps, wifi, taxe de séjour, cuisine collective équipée.

Réservation sur [www.hifrance.org](http://www.hifrance.org) ou par téléphone

- ☒ 10-12 canal Saint-Martin à Rennes (quartier Nord-St Martin)  
02 99 33 22 33 / [rennes@hifrance.org](mailto:rennes@hifrance.org)

### HISSÉO, HÔTEL À VOCATION SOCIALE

- Personnes en formation (étudiants, apprentis, alternants, convocation à un concours...) ou en mission professionnelle (intérim, période d'essai, entretien d'embauche...). Accessible sur justificatif. Séjours de courte durée (15 jours consécutifs max.)
- Chambres individuelles équipées. Pas de coin cuisine sur place.
- 24€/personne/nuit ou en chambre double : 38€/nuit. Tarifs avec petit déj, draps, wifi

Réservation par téléphone ou sur [www.hisseo-rennes.fr](http://www.hisseo-rennes.fr)

- ☒ 45 bd Solférino à Rennes (quartier Gare)  
02 99 65 59 12 / [contact@hisseo-rennes.fr](mailto:contact@hisseo-rennes.fr)

# HiSSÉO

L'ESCALE DE VOTRE PARCOURS

## CAMPING DES GAYEULLES

- tout public
- Citylodges pour 2 à 6 pers. de 25 à 40 m<sup>2</sup>, meublés et équipés, pour 2 nuits minimum ou emplacements pour toile de tente, caravane et camping-car pour 1 nuit minimum.
- De 72 à 225€/nuit pour les citylodges ; à partir de 13,50€/nuit (basse saison) ou 16,50€/nuit (haute saison) pour un emplacement pour tente, sans véhicule ; à partir de 17,50€/nuit (basse saison) ou 21,50€/nuit (haute saison) pour un emplacement pour tente avec véhicule ; à partir de 17,50€/nuit (basse saison) ou 29,50€/nuit (haute saison) pour un emplacement caravane/camping-car. Ces tarifs ne comprennent pas les tarifs spéciaux (services supplémentaires) et la taxe de séjour.

Réservation sur [www.camping-rennes.com](http://www.camping-rennes.com) ou par téléphone

- ☒ Rue du Professeur Maurice Audin à Rennes (quartier Maurepas-Bellangerais) / 02 99 36 91 22 / [camping-rennes@citedia.com](mailto:camping-rennes@citedia.com)

## AUTRES PISTES

### LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

#### • Les résidences CROUS

Dans le cadre d'un stage, d'un job, **étudiants et apprentis peuvent être logés temporairement** en résidence universitaire. A partir de 11€/nuit toutes charges incluses.

Demande sur [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr) (séjours supérieurs à 1 mois)

- ☒ CROUS : 7 place Hoche à Rennes

02 30 30 09 30 / [hebergement@crous-rennes.fr](mailto:hebergement@crous-rennes.fr)

#### • La résidence sociale Vol de Nuit à Bruz

Pour les personnes en formation en alternance ou étudiant sur le campus de Ker Lann (même mineurs). Chambres meublées en unité de vie (cuisine commune pour 4 et salle d'eau pour 2). A partir de 96€ du lundi au vendredi, toutes charges comprises.

- ☒ **ARPEJ University** : Contour Antoine de Saint-Exupéry à Bruz  
02 99 05 92 07 (Yvan Le Penne) / [voldenuit@arpej.fr](mailto:voldenuit@arpej.fr)

### LES RÉSIDENCES POUR LES MOINS DE 30 ANS

Les résidences Habitat Jeunes (ou foyers de jeunes travailleurs) et résidences jeunes actifs peuvent accueillir soit l'été, soit toute l'année, pour des séjours courts, selon votre situation et selon leurs disponibilités.

- ☒ Contacts p. 32

### HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT, GITES OU CHAMBRES D'HOTES

#### • Une association propose de l'hébergement temporaire chez l'habitant

Chambres indiv. avec sdb partagée ou privative + accès à la cuisine de l'hébergeur + petit déj. Tout public (stage/alternance, concours, période d'essai, séjour touristique...).

Tarifs : de 20 à 36€/nuit + taxe de séjour (0,72€/jour). Forfait mensuel possible.

- ☒ **Accueil à la maison** : 12 rue du Grand Cordel à Rennes / Permanences mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 à la MIR (7 quai Chateaubriand).  
06 67 07 55 54 ou 02 99 27 89 39 / [accueilalamaison@hotmail.fr](mailto:accueilalamaison@hotmail.fr)

[www.accueilalamaison.fr](http://www.accueilalamaison.fr)

**A noter** : l'association La Maison en Ville, qui propose également de la cohabitation intergénérationnelle solidaire, peut avoir des solutions d'hébergement chez l'habitant pour des courts séjours (stage, alternance...). Contacts p. 30

### • Trouver des contacts

En plus des différents sites proposant des annonces d'hébergement chez l'habitant (payant, comme sur [www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr), [www.cohebergement.com](http://www.cohebergement.com), ... ou sur le principe d'échange, comme sur [www.couchsurfing.com](http://www.couchsurfing.com)...), contactez Destination Rennes, l'office de tourisme de Rennes Métropole : [www.tourisme-rennes.com](http://www.tourisme-rennes.com) rubriques Organiser / Où dormir

☒ 1 rue de Saint-Malo à Rennes

08 91 67 35 35 (prix d'un appel local + 0,20€/minute  
infos@destinationrennes.com

**A savoir** : les sites d'annonces de particulier à particulier (p. 23) peuvent aussi proposer des solutions d'hébergement temporaire.

### LES APPART'HOTELS

Il existe des résidences hôtelières proposant un hébergement à la nuitée jusqu'à plusieurs semaines. En voici une liste, incomplète.

**A noter** : les services de ces résidences étant très variés, leurs tarifs le sont également ; renseignez-vous bien sur les modalités pratiques (fin de contrat, charges optionnelles...) et soyez vigilant aux prestations pas toujours adaptées à vos besoins.

Sachez que d'autres résidences privées louant en priorité sur une année, peuvent également proposer des locations pour quelques jours selon leurs disponibilités. Retrouvez leurs contacts p.35 marquée d'un 📞

### • A Bruz

**KER LANN CAP WEST** : rue Charles Coudé – ZA Portes de Ker Lann 

T1, T2 duplex et T4 meublés et équipés (services suppl.proposés) en séjour à la nuitée, semaine ou mois. Tarifs : pour un T1 à partir de 83€/nuit toutes charges comprises ou 550€/mois pour 5-6 mois de séjour.

☒ 02 90 09 46 00 / [bruz@capwestresidence.fr](mailto:bruz@capwestresidence.fr)

[www.capwestresidence.fr](http://www.capwestresidence.fr)

**GAY LUSSAC CAP WEST**: 5 rue Gay Lussac 

T1, T2, T2 duplex, T3 et T3 duplex meublés et équipés (services suppl. proposés). Tarifs : pour un T1 à partir de 83€/nuit toutes charges comprises ou 550€/mois pour 5-6 mois de séjour.

☒ 02 21 34 34 34 / [bruz2@capwestresidence.fr](mailto:bruz2@capwestresidence.fr) / [www.capwestresidence.fr](http://www.capwestresidence.fr)

### • A Cesson-Sévigné

**APPART'CITY RENNES CESSON** : 6bis rue du Chêne Germain 

T1 et T2 meublés et équipés (services en plus à la carte) à louer à la nuit, semaine, mois... Tarifs à consulter directement sur le site

☒ 02 23 25 27 60 / [rennes@appartcity.com](mailto:rennes@appartcity.com) / [www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

### • A Noyal-Châtillon-sur-Seiche

**NOYAL CHATILLON SUR SEICHE CAP WEST** : 8 rue Louis Delourmel 

T1, T2 et T3 meublés et équipés (services suppl.proposés). Tarifs : pour un T1 à partir de 83€/nuit toutes charges comprises ou 490€/mois pour 5-6 mois de séjour (sous condition de revenus pour les séjours de plus d'un mois).

☒ 02 21 34 35 36 / [noyalchatillon@capwestresidence.fr](mailto:noyalchatillon@capwestresidence.fr)

[www.capwestresidence.fr](http://www.capwestresidence.fr)

### • A Rennes

**ADAGIO CITY ACCESS RENNES CENTRE** : 35 rue d'Antrain 

T1 et T2 meublés et équipés à louer à la nuitée. Tarifs : sur demande à la nuitée - à partir de 40€/jour pour une location de + 28 jours

☒ 02 23 21 26 00 / [h8398@adagio-city.com](mailto:h8398@adagio-city.com) / [www.adagio-city.com](http://www.adagio-city.com)

**APPART'CITY RENNES BEAUREGARD : 1 rue Aurélie Nemours**

T1, T1 bis, T2 et T3 meublés avec services suppl. Location aux étudiants : 4 mois minimum. Tarifs à consulter directement sur le site.

☒ 02 23 48 47 10 / rennes-beauregard@appartcity.com / [www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

**APPART'CITY RENNES OUEST : 7 rue Pierre-Joseph Colin**

T1, T2 et T3 meublés et équipés d'une kitchenette. Tarifs à consulter directement sur le site.

☒ 02 99 02 61 61 / rennes-ouest@appartcity.com / [www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

**APPART'CITY RENNES ST-GREGOIRE : 5 allée M.Berhaut**

T1, T1bis, T2 et T3 meublés. Tarifs à consulter directement sur le site.

☒ 02 23 20 54 24 / rennes-saintgregoire@appartcity.com / [www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

**APPART'HOTEL SEJOURS ET AFFAIRES VILLA CAMILLA :**

185 bd St J-B. de la Salle

T1bis (de 25 à 32 m<sup>2</sup>) et T2 meublés (services suppl. possibles). Tarifs à consulter directement sur le site.

☒ 02 23 46 04 04 / rennes.villacamilla@sejours-affaires.com

[www.sejours-affaires.com](http://www.sejours-affaires.com)

**APPART'HOTEL SEJOURS ET AFFAIRES LES LONGS CHAMPS**

316 rue de Fougères

T1 meublés. Tarifs à consulter directement sur le site. Location de 3 nuits minimum.

☒ 02 99 28 00 00 / rennes.longschamps@sejours-affaires.com

[www.sejours-affaires.com](http://www.sejours-affaires.com)

**APPART'HOTEL SEJOURS ET AFFAIRES BRETAGNE : 23 rue de Chatillon**

T1 et T2 meublés. Tarifs à consulter directement sur le site. Location de 3 nuits minimum.

☒ 02 99 51 54 95 / rennes.bretagne@sejours-affaires.com

[www.sejours-affaires.com](http://www.sejours-affaires.com)

**APPART RENNES BNB : 45 rue Jean-Marie Duhamel et 13 bd Solferino**

T1, duplex, T2 meublés. Tarifs : à partir de 75€/nuitée, 80€/nuitée si location entre 2 et 4 nuits, à partir de 55€/nuitée sur des locations au mois. Location de 2 nuits à 6 mois.

☒ 02 30 88 19 04 ou 05 / info@rennesbnb.fr / [www.rennesbnb.fr](http://www.rennesbnb.fr)

**• Le Rheu****CAP WEST LE RHEU : avenue de la Croix Verte**

T1, T2 et T3 meublés et équipés (services suppl. proposés). Tarifs : pour un T1 à partir de 83€/nuit toutes charges comprises ou 555€/mois pour 5-6 mois de séjour.

☒ 02 23 42 39 00 / lerheu@capwestresidence.fr / [www.capwestresidence.fr](http://www.capwestresidence.fr)

**RÉSIDENCE LE PLESSIS : Chemin du Plessis Saucourt**

Chambres et T1 meublés. Tarifs : à partir de 35€ la nuitée pour une chambre ; si location de plus d'1 mois, chambre à partir de 378€ le mois.

☒ Mme Ferré : 06 09 84 01 77 / lochabitat@wanadoo.fr

[www.residence-le-plessis.fr](http://www.residence-le-plessis.fr)

# EN CAS D'URGENCE

**EN CAS DE GRANDE DIFFICULTÉ SOCIALE : SANS ABRI, SANS DOMICILE STABLE, SANS RESSOURCE...**

LE 115, NUMÉRO D'URGENCE DU DISPOSITIF DE VEILLE SOCIALE

**115 - APPEL GRATUIT 24H/24H et 7j/7**

**LA CAO - ANTENNE SIAO (SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION)**

**Accueil, information, orientation et accompagnement d'un public majeur en difficultés sociales** n'ayant pas de résidence stable, avec peu ou pas de ressources.

- ☒ **CAO** (Coordination pour l'Accueil et l'Orientation)
  - au sein du Pôle Précarité Insertion de SEA35
  - Rue de la Barbotière à Rennes
  - Du lundi au vendredi (sauf mardi) sans rendez-vous 9h30-12h et sur rdv 14h-17h.
  - 02 99 27 50 60 (9h-12h30 et 14h-17h)
  - [www.siao35.fr](http://www.siao35.fr)

Pour d'autres contacts utiles au quotidien (prendre un repas, bénéficier de soin, s'habiller, se laver...), consultez le **Guide Solidaire de la ville de Rennes** sur [metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr) / Moi, ma ville, ma métropole / Solidarité / Social / Connaître les aides (en bas de page).

**SI VOUS AVIEZ UNE ADRESSE DEPUIS PLUS DE 2 MOIS**

**Contactez le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) : un travailleur social pourra vous recevoir** si vous disposiez d'une adresse depuis plus de 2 mois avant de connaître des difficultés.

Pour connaître le CDAS d'Ille-et-Vilaine dont vous dépendez, contacter **Info Sociale en Ligne**

- ☒ <https://annuaire.ille-et-vilaine.fr>
  - 0 800 95 35 45** (gratuit) / [isl@ille-et-vilaine.fr](mailto:isl@ille-et-vilaine.fr)
  - Du lundi au vendredi 9h-18h



# ÊTRE BIEN DANS MON LOGEMENT

LES 5 ÉTAPES DE MON INSTALLATION

51

ÊTRE ET DEVENIR UN LOCATAIRE ÉCOLO-ÉCONOME

53



# LES 5 ÉTAPES DE MON INSTALLATION

Avant d'amener ses cartons et avant même d'avoir les clés de votre nouveau « chez vous », il y a des points à connaître et... à prévoir.

## ÉTAPE 1 : PRÉVOIR LES PAPIERS

Préparez en amont les justificatifs que votre propriétaire vous demandera. Voir la liste des documents dans la rubrique « Préparer un dossier » p.9 .

## ÉTAPE 2 : SIGNER LE BAIL

L'établissement d'un contrat de location (= bail) est **obligatoire et réglementé pour tous les logements** (vides et meublés). La loi définit des contrats types : il est désormais obligatoire que chaque bail soit rédigé selon un de ces modèles (disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), Logement / Location immobilière : contrat de location (bail) / Rédaction du bail d'habitation (contrat de location)). **Gardez impérativement l'exemplaire de votre contrat pendant toute la durée de la location.**

## ÉTAPE 3 : ÉTABLIR UN ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux est un document essentiel et obligatoire. Il est établi avec le bailleur ou son représentant lors de la remise des clés et à conserver pendant toute la durée de la location. Il décrit l'état du logement loué, pièce par pièce, ainsi que les équipements qu'il comporte.

**Soyez pointilleux !** Ce document permettra de comparer l'état du logement au début et son état à la fin de la location afin de déterminer, en cas de réparations nécessaires, celles qui incombent au propriétaire ou au locataire. Vous pouvez utiliser un document type.

Si vous passez par un agent immobilier ou un notaire, des honoraires peuvent être facturés jusqu'à 3€/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement. La part facturée au locataire ne peut pas être supérieure à celle du propriétaire.

**Cette étape est importante ! N'hésitez pas à être accompagné et surtout à prendre votre temps** pour être précis dans votre description.

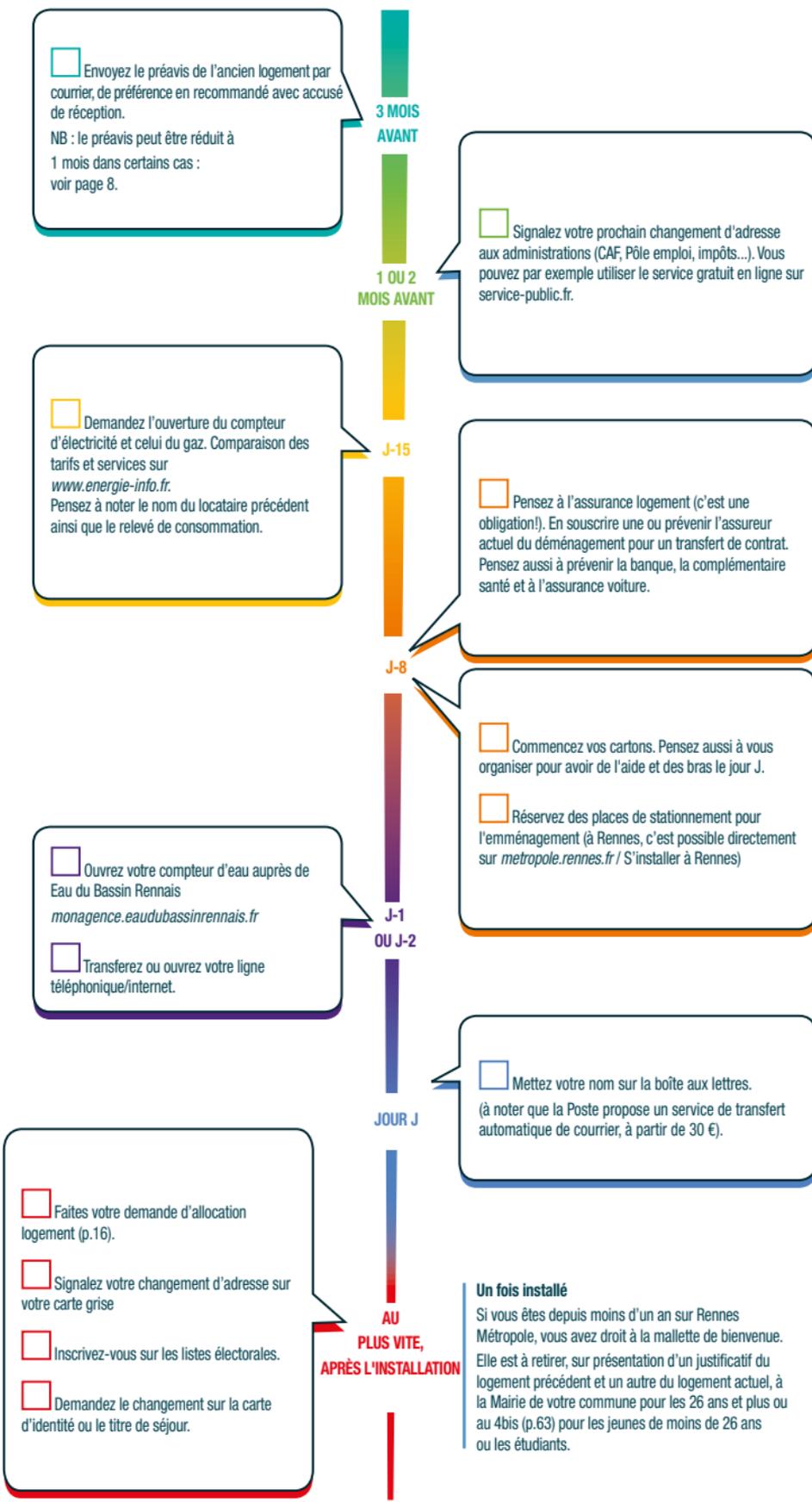
## ÉTAPE 4 : ASSURER SON LOGEMENT

L'assurance logement est obligatoire pour parer aux dégâts des eaux, incendie... **Une attestation doit être fournie dès l'entrée dans le logement.**

C'est au locataire de souscrire un contrat auprès d'un assureur : nous vous conseillons de comparer les offres. En l'absence d'attestation d'assurance de votre part, le propriétaire risque de résilier votre bail, mais il a aussi la possibilité de souscrire une assurance pour vous la proposer ; elle vous sera facturée en plus des charges et du loyer.

## ÉTAPE 5 : SUIVRE LA TO DO LIST

C'est une liste des tâches à faire aussi tôt que possible et dès que vous avez signé le contrat de location. Le site « service public » propose également un rappel du calendrier des démarches liées à un déménagement : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique Comment faire si... je déménage



# 🔑 ÊTRE ET DEVENIR UN LOCATAIRE ÉCOLO-ÉCONOME

**S'équiper, cuisiner, se chauffer... Être attentif à ses gestes du quotidien, c'est limiter l'évolution de ses factures donc de son budget. Voici quelques conseils pratiques dès les premiers pas dans votre nouveau logement.**

## S'ÉQUIPER... À PETITS PRIX

### 4 ADRESSES POUR TOUTE L'ANNÉE

**EMMAUS** propose notamment du mobilier ou de la vaisselle d'occasion à prix très modéré.

☒ 21 rue de la Donelière à Rennes (quartier St Martin) et rue Gay Lussac à Bruz ; une grande salle des ventes existe à Hédé-Bazouges  
[emmaus-rennes.fr](http://emmaus-rennes.fr)

**LA BOUTIK POP** c'est l'espace matériel du Secours populaire, ouvert à tous. On y trouve de la vaisselle, des meubles, de l'électroménager... à prix abordable. Ouverture tout public le mardi et le jeudi de 14h à 16h30, et le 1er et 3ème samedi du mois de 10h à 12h.

☒ 14 rue des Veyettes (quartier Francisco Ferrer, Landry, Poterie)  
[www.spf35.org](http://www.spf35.org)

**LA BELLE DECHETTE** c'est à la fois une boutique (vaisselle, petits meubles...) et des rendez-vous DIY (ateliers pour apprendre à bricoler par vous-même).

☒ 25 rue Vaneau (quartier Bourg L'Evêque) et 2 rue du Pré du Bois (quartier F. Ferrer, Landry, Poterie) / [labelledechette.com](http://labelledechette.com)

**ENVIE 35** propose de l'électroménager rénové, garanti 1 an pièces et main d'œuvre, service livraison-installation et après-vente.

☒ 8 rue de la Donelière (quartier St Martin) / [rennes.envie.org](http://rennes.envie.org)

## BRADERIES, VIDE GRENIERS ...

Calendrier des événements sur [vide-greniers.org/35-Ille-et-Vilaine](http://vide-greniers.org/35-Ille-et-Vilaine) ou contacter Destination Rennes - Office de tourisme au 08 91 67 35 35 (prix d'un appel local + 0,20 €/min).

Pensez également aux dépôts-ventes (retrouvez leurs adresses sur les pagesjaunes.fr) ou aux sites d'annonces entre particuliers

(ex : [www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr), [www.topannonces.fr](http://www.topannonces.fr)...).

## ET POUR ÉVITER D'ACHETER ...

- **Réparez** : Vous pouvez réparer vous-même vos objets abimés dans un repair'café, aidé de bénévoles (petit électroménager, vélo, vêtement, informatique...).

### 5 Repair cafés sur Rennes métropole :

- à Rennes : à l'Association des 3 Maisons (quartier Cleunay), [troismaisons.org/la-maison-des-familles/repair-cafe](http://troismaisons.org/la-maison-des-familles/repair-cafe) ; et à la Maison de quartier de la Bellangerais (quartier Maurepas-Bellangerais), [www.labellangerais.org/repair-cafe/](http://www.labellangerais.org/repair-cafe/).

- à Bruz : à l'Association Bruz citoyenneté, [bruzcitoyennete.fr](http://bruzcitoyennete.fr)

- à Vern sur Seiche : au Centre des Marais, [centredesmarais.asso.fr](http://centredesmarais.asso.fr)

- à La Chapelle Thouarault : à l'Association pour les initiatives citoyennes des Capelthouarains, [www.asspicc.fr/repair-cafe-la-chapelle-thouarault/](http://www.asspicc.fr/repair-cafe-la-chapelle-thouarault/)



# VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE EMMÉNAGEMENT !



**10%**

DE REMISE IMMÉDIATE  
SUR TOUS VOS ACHATS  
pour le passage en caisse  
de votre choix \*



**1**

COURS DE  
BRICOLAGE \*



**10%**

DE REMISE SUR LA  
LOCATION DE MATÉRIEL\*  
(dans la limite de 4 jours de location)



**1h**

DE LOCATION DE  
CAMIONNETTE \*

Pour en bénéficier,  
rendez-vous à l'accueil du magasin  
muni de ce guide et  
d'un justificatif d'emménagement.

*\* Voir conditions à l'espace fidélité.*



- **Faites le tour des zones de gratuités** : lieux où vous pouvez donner ou prendre des objets qui peuvent encore être utilisables. Différentes associations organisent des zones de gratuité ponctuellement où lors d'événements. Renseignez-vous dans les équipements de quartier (maison de quartier, MJC, ...). Un lieu est ouvert à l'année :

☒ Magasin gratuit, 19 rue Legraverend, 1er étage (quartier Centre)  
[www.facebook.com/magasingrattuitderennes](http://www.facebook.com/magasingrattuitderennes). Les mercredis et samedis de 14h30 à 17h.

- **Empruntez** : des plateformes d'échanges entre voisins existent en ligne pour emprunter une valise, un moule à gâteaux, une perceuse... (ex : pretik.org...)

Pour aller plus loin, consultez aussi le dépliant « Consommer autrement », disponible au 4bis - Information Jeunesse (contacts p.63).

## DES REFLEXES ÉCLAIRANTS

### QUELQUES GESTES MALINS

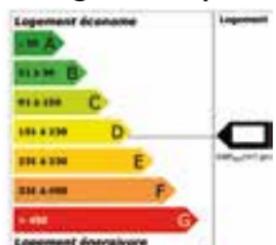
Un « mousseur » sur un robinet permet de réduire le débit d'eau, utiliser une multiprise à interrupteur permet de réduire sa consommation d'électricité en limitant les consommations cachées (appareil en veille...)...

Pour d'autres conseils, l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes (ALEC) informe de façon gratuite et objective sur les astuces et gestes au quotidien pour réduire vos factures d'électricité, d'eau, de chauffage...

☒ **ALEC du Pays de Rennes** : 02 99 35 23 50 / [contact@alec-rennes.org](mailto:contact@alec-rennes.org)  
[www.alec-rennes.org](http://www.alec-rennes.org)

### POUR VOUS AIDER

**Une estimation de la performance énergétique du logement : le Diagnostic de performance énergétique (DPE)**



Vous pouvez voir un DPE sur une annonce de logement et aussi en annexe au bail.

Le DPE est une estimation de la consommation énergétique d'un logement et de son taux d'émission de gaz à effet de serre. C'est une grille avec 2 étiquettes (exemple ci-contre) indiquant le résultat de l'évaluation

par des échelons allant de « A » pour les logements économes jusqu'à « G » pour les plus énergivores. **Posez la question lors de la visite** : par souci écologique ou financier, cela peut être un critère de choix.

**A savoir** : Depuis le 1er juillet 2021, le DPE est opposable. Cela veut dire que si vous avez un doute sur le DPE annoncé par le propriétaire, vous pouvez faire un contre-diagnostic, et si les résultats diffèrent, demander une compensation.

### PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS C'EST AUSSI MOINS DÉPENSER

Dans quel bac dois-je mettre tel déchet ? Comment composter si je suis en appartement ? ... Les consignes de tri peuvent être différentes de la ville dont on vient. Renseignez-vous sur [metropole.rennes.fr/thematique/dechets-proprete](http://metropole.rennes.fr/thematique/dechets-proprete).



# MES DROITS : JE M'INFORME, JE ME DÉFENDS

MES DROITS	57
LES CONTACTS	59
EN CAS DE LITIGE	60





# MES DROITS

## EXPOSÉ(E) A UNE DISCRIMINATION ?

« **Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement pour un motif discriminatoire** défini à l'article 225-1 du code pénal. » **Article 1 de la Loi du 06/07/1989 modifiée par la loi du 24/03/2014.**

« **Constitue une discrimination** toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. [...] » **Article 225-1 du code pénal.**

**S'il vous semble avoir été confronté à l'une de ces situations**, contactez :

- un délégué du Défenseur des Droits  
☒ 09 69 39 00 00 / [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)
- le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)  
☒ [mrp.ille.et.vilaine@gmail.com](mailto:mrp.ille.et.vilaine@gmail.com) / [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr)
- l'UAIR (union des associations interculturelles de Rennes)  
☒ 02 99 33 01 03 / [uair.org](http://uair.org)
- ou un organisme de défense du locataire : contacts p.59

## LA DÉCENCE D'UN LOGEMENT : C'EST UNE OBLIGATION !

• **Louer un logement décent est une des 1<sup>ères</sup> obligations d'un propriétaire**

Les critères réglementaires (décret du 30/01/2002) auxquels doit répondre un logement décent sont très précis. Voici un extrait des caractéristiques auquel tout logement doit répondre :

### ► Assurer la sécurité physique et la santé des locataires :

- logement assurant le clos et le couvert ;
- dispositifs d'ouverture et de ventilation permettant un renouvellement de l'air ;
- pièce(s) principale(s) éclairée(s) par la lumière naturelle avec un ouvrant donnant à l'air libre ;
- constructions et équipements répondant aux normes de sécurité (accès, escaliers, balcons...)

### ► Assurer les éléments d'équipements et de confort suivants :

- installation permettant un chauffage normal ;
- alimentation en eau potable (chaude + froide) distribuée avec une pression et un débit suffisant, ainsi que des installations d'évacuation permettant un usage normal ;
- cuisine ou coin cuisine avec évier et évacuation des eaux usés, aménagé pour un appareil de cuisson ;
- installation sanitaire intérieure au logement comprenant un WC (séparé de la cuisine et de la pièce de repas), un équipement pour la toilette avec une baignoire ou une douche. Pour les logements d'une pièce, le WC peut être à l'extérieur, mais dans le même bâtiment et facilement accessible ;
- réseau électrique permettant l'éclairage suffisant de toutes les pièces ainsi qu'un fonctionnement des appareils ménagers courants de la vie quotidienne.

### ► Répondre à des normes de surface et de volume :

le logement doit disposer au moins d'une pièce principale ayant :

- soit une surface habitable au moins égale à 9m<sup>2</sup> et une hauteur sous plafond au moins égale à 2.20m,
- soit un volume habitable au moins égal à 20m<sup>3</sup>.

Par ailleurs, si vous êtes vigilant à la décence du logement, **soyez également attentif - lors de la visite du logement** notamment - au bon état des parties communes, leur sécurité : escalier, plancher, ouvertures...

### • Comment faire ?

Si vous estimez que **votre logement ne répond pas aux caractéristiques de décence**, vous devrez trouver un accord amiable avec le propriétaire pour qu'il effectue les travaux de mise en conformité.

## IMPORTANT

Pendant que vous engagez des démarches auprès de votre propriétaire pour obtenir une mise en conformité (courrier recommandé avec accusé de réception), **vous devez dans tous les cas continuer à payer votre loyer**, entretenir et assurer les petites réparations du logement

S'adresser à l'**ADIL**, 22 rue Poullain Duparc à Rennes : 02 99 78 27 27

## POUR VOUS AIDER

- Vous pouvez signaler un logement indécents via le Guichet unique logement indigne, géré par l'ADIL 35, sur [habitat-indigne35.fr](http://habitat-indigne35.fr)
- la fiche pratique « **Logement non décent : locataires, faites valoir vos droits !** » éditée par la MCE rappelle la loi sur le logement non décent et donne des conseils et des contacts d'organismes.

## FACE AU MAL LOGEMENT OU AU NON LOGEMENT : LE DALO

Le DALO **Droit au logement opposable**, est un droit institué par la loi qui concerne les personnes dont les démarches en vue de louer un logement ou de se maintenir dans un logement qu'elles louaient n'ont pas abouti.

**Plus d'infos** sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubriques Logement / Accéder à un logement social / Droit au logement opposable (Dalo) : faire valoir son droit à un logement

- ☒ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) / Secrétariat de la commission de médiation DALO  
Immeuble Le Newton - 3 bis avenue de la Belle Fontaine CS 71714  
35517 Cesson-Sévigné  
02 99 12 22 22 / [ddets-dalo@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddets-dalo@ille-et-vilaine.gouv.fr)



# LES CONTACTS

## LE D-CODE, POINT D'ACCÈS AU DROIT DES JEUNES - POINT JUSTICE

Un espace d'information et d'accompagnement pour proposer des infos juridiques et une orientation pour faire valoir vos droits : discrimination, problème avec son propriétaire, conflit avec un employeur, difficulté à renouveler un titre de séjour, litige familial, convocation au tribunal...

- ☒ au sein du 4bis - Information Jeunesse à Rennes :  
4bis cours des Alliés (quartier centre)  
02 99 31 85 00 / padj@le4bis-ij.com

## L'ADIL35 : CONTACT POUR DES INFOS JURIDIQUES

**Aggréé par le Ministère du Logement, l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) propose gratuitement des informations et conseils juridiques, fiscaux et financiers sur le logement**, et notamment :

- ▶ les rapports propriétaire/locataire : contrat de location, charges, réparations, logement décent, bail meublé/non meublé, colocation ;
- ▶ l'information et estimation d'aides éventuelles pour la location ou l'accession à la propriété ;
- ▶ le niveau des loyers moyens en Ille-et-Vilaine. [www.adil35.org](http://www.adil35.org)  
☒ 22 rue Poullain Duparc (quartier centre)  
à Rennes / 02 99 78 27 27 / contact@adil35.org

Accueil les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et sur rdv l'après-midi.  
Accueil téléphonique du lundi au vendredi 9h-12h.

## LES ORGANISMES DE DÉFENSE DES LOCATAIRES

### • La Maison de la Consommation et de l'Environnement : MCE

A Rennes, la MCE est un lieu gratuit, ouvert à tous et proposant :

- ▶ un **centre de ressources et de documentation** sur la consommation et vie quotidienne, l'environnement et l'éducation à l'environnement, le développement durable, l'alimentation... avec une base de données en ligne [doc.mce-info.org](http://doc.mce-info.org), des **fiches pratiques** à télécharger sur [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org) rubrique « Ressources & documentation » et une première information utile à tous dans la rubrique « S'informer & agir » sur les déplacements, l'alimentation...
- ▶ des **permanences d'associations** pour informer le public sur ses droits en tant que consommateur ou locataire, apporter des conseils et une aide juridique en cas de litige... :
  - **AFOC** Association Force ouvrière consommateurs
  - **ALLDC** : Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs
  - **CLCV** : Consommation, logement et cadre de vie
  - **CNL** : Confédération nationale du logement
  - **Familles rurales**
  - **Indecosa-CGT** : Information et défense des consommateurs salariés

<b>LUNDI</b>	• 14h-17h : <b>AFOC</b>
<b>MARDI</b>	• 9h-12h : <b>CNL</b> • 14h30-16h : <b>Indecosa-CGT</b> (1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardis du mois) • 15h30-17h30 : <b>ALLDC</b> (2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardis du mois)
<b>MERCREDI</b>	• 14-17h : <b>CLCV</b>
<b>JEUDI</b>	• 9h-12h et 14h30-17h : <b>Familles rurales</b>
<b>VENDREDI</b>	• 13h-16h30 : <b>CLCV</b>

[www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

☒ 48 bd Magenta (quartier centre) à Rennes  
02 99 30 35 50 / [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org)  
Du lundi au jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h30, vendredi 9h-17h.

En complément de l'action des associations de défense des consommateurs, la Commission de règlement des litiges de consommation (CRLC 35) est une instance de conciliation départementale chargée de régler à l'amiable tous litiges de consommation opposant à des professionnels (fournisseurs d'accès Internet, garagistes, auto-écoles, fournisseurs d'énergie ou entreprises pour des travaux mal réalisés...). Sa saisine est gratuite pour le consommateur. Contact : [crlc35@mce-info.org](mailto:crlc35@mce-info.org) ou 02 99 30 35 55.

## POUR VOUS AIDER

Le livret « Réflexes Conso » présente les droits et devoirs du jeune consommateur. Réalisé par la Mce, la Dreets Bretagne et le Crij Bretagne, il rappelle la réglementation sur toutes les questions pratiques (transports, achats, logement...)



• **UFC Que choisir** (Union fédérale de défense du consommateur)  
**Juristes et bénévoles accueillent sans rendez-vous pour informer et défendre les locataires.**

[rennes.ufcquechoisir.fr](http://rennes.ufcquechoisir.fr)

☒ A Rennes : 8 place du Colombier (quartier centre)  
Renseignements par téléphone au 02 99 85 94 23 le mardi de 9h à 12h  
Accueil uniquement sur rdv en téléphonant au 09 86 20 29 33.



## EN CAS DE LITIGE

### LA COMMISSION DE CONCILIATION D'ILLE-ET-VILAINE

Cette commission a pour rôle de concilier propriétaires et locataires en cas de litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, aux états des lieux et du mobilier, aux charges et aux réparations locatives, aux congés (préavis) ou encore aux questions de décence (voir p.57). Cette commission peut être saisie par l'une ou l'autre des parties.

☒ **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)**  
Service Habitat et cadre de vie : 12 rue Maurice Fabre - 35000 Rennes  
02 90 02 33 65  
[ddtm-secretariat-commission-conciliation@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-secretariat-commission-conciliation@ille-et-vilaine.gouv.fr)  
Permanences le mardi et le jeudi de 9h à 12h.

# D-CODE

Le point d'accès au droit des jeunes

TRAVAIL

DISCRIMINATIONS

PERMANENCES  
D'INFORMATIONS  
ANONYMES,  
CONFIDENTIELLES  
ET GRATUITES

VIE QUOTIDIENNE

DROIT DES  
ETRANGERS

JUSTICE

FAMILLE

Un espace d'information et d'accompagnement qui propose des infos juridiques et une orientation pour vous aider à faire valoir vos droits : discrimination, problème avec son propriétaire, conflit avec un employeur, difficulté à renouveler un titre de séjour, litige familial, convocation au tribunal

**AU 4bis**

Sans rendez-vous, accueil du mardi au vendredi de 14h à 17h30  
Ilsauf le mercredi  
Le 4bis Cours des Alliés à Rennes  
Métro Charles de Gaulle  
padj@le4bis-ij.com  
02 99 31 85 00  
www.le4bis-ij.com

Cette action est menée grâce au soutien de l'AJU, de la CAF 35, du CIDFF, du CG35, des délégués du Défenseur des Droits, de la DIRECCTE, de la MCE, de la We-ker, du MRAP, de l'ordre des avocats de Rennes, de la PJJ et de SOS Victimes...



MES DROITS : JE M'INFORME, JE ME DÉFENDS

# L'INFORMATION JEUNESSE

QU'EST-CE-QUE L'IJ ?

63

LES CONTACTS

63



# LES CONTACTS

## QU'EST-CE-QUE L'IJ ?

Les Structures Information Jeunesse (SIJ) du Réseau Info Jeunes sont des lieux d'accueil et d'information ouverts à tous en accès gratuit, libre et anonyme.

On y trouve :

- **de l'information** sur tout ce qui intéresse les jeunes : formation, emploi, loisirs, santé, mobilité à l'étranger, etc.
- **un accompagnement dans la construction de projets** (professionnels, personnels, culturels...) et le soutien aux initiatives (bourses...)
- **des services** (consultation Internet, ...) et des petites annonces (emploi, logement...),

☒ En Bretagne : [crij.bzh](http://crij.bzh) - [contact@crij.bzh](mailto:contact@crij.bzh)

☒ Ailleurs en France : [www.cidj.com](http://www.cidj.com) / Rencontrer un conseiller Info Jeunesse partout en France

## LES CONTACTS

### DANS LA MÉTROPOLE

#### SIJ DE SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

##### Structure Information Jeunesse

☒ **EPI Condorcet** (2<sup>e</sup> étage) : 10 rue François Mitterrand  
02 99 35 62 16 / [pij.centredelalande@epi-condorcet.fr](mailto:pij.centredelalande@epi-condorcet.fr)  
Lundi 16h30-18h30, mardi 15h30-19h, mercredi 14h-19h, jeudi 16h30-18h30 (1 fois sur 2), vendredi 15h30-18h. Pendant vacances scolaires, du mercredi au vendredi 14h-18h.

[Facebook.com/jeunesstjacques](https://www.facebook.com/jeunesstjacques)

#### PIJ DE VERN-SUR-SEICHE

##### Point Information Jeunesse

☒ **Maison des jeunes « La Passerelle »** - Chemin des Marais  
02 99 62 18 55 / [infosjeunes@centredesmarais.asso.fr](mailto:infosjeunes@centredesmarais.asso.fr)  
Mercredi 14h-18h30, vendredi 14h-18h, samedi 10h-13h.  
Pendant vacances scolaires : du lundi au vendredi 14h-18h.

[www.centredesmarais.asso.fr](http://www.centredesmarais.asso.fr)

### À RENNES

#### LE 4BIS - INFORMATION JEUNESSE

☒ 4 bis cours des Alliés à Rennes (quartier Centre)  
02 99 31 47 48 / [contact@le4bis-ij.com](mailto:contact@le4bis-ij.com) / [www.le4bis-ij.com](http://www.le4bis-ij.com)  
Du mardi au vendredi 13h-18h et samedi 14h-18h.  
Vacances scolaires : fermé le samedi. Fermeture d'été les 2 premières semaines d'août.

#### LE POINT INFO LOGEMENT JEUNES (PILJ) DU 4BIS - INFORMATION JEUNESSE

**Le 4bis - Information Jeunesse informe sur le logement de façon** personnalisée, gratuite et anonyme.

**Le PILJ vous aide par ailleurs** à sélectionner la solution logement qui vous correspond le mieux et vous accompagne pour vos demandes : droits, les aides dont vous pouvez bénéficier... pour vous sentir bien chez vous à Rennes ou ailleurs.

☒ PILJ au 1<sup>er</sup> étage du 4bis - Information Jeunesse :  
4bis cours des Alliés à Rennes  
02 99 31 70 61 / [logement@le4bis-ij.com](mailto:logement@le4bis-ij.com)  
Du mardi au vendredi 14h-18h.



Information Jeunesse

02 99 31 47 48

contact@le4bis-ij.com

Retrouvez-nous sur [www.le4bis-ij.com](http://www.le4bis-ij.com)



## Le POINT INFO LOGEMENT JEUNES

Permanence spécialisée sur le logement au sein

du 4bis - Information Jeunesse :

4bis cours des Alliés (1<sup>er</sup> étage) à Rennes

Du mardi au vendredi de 14h à 18h



Avec le soutien de :



Le guide Se loger dans Rennes Métropole - Edition 2022/2023  
est une publication du 4bis -Information Jeunesse.

Directeur de la publication : Gwen Hamdi

Rédaction : Anne Charpentier, Anne-Lise Duquoc

Conception graphique et suivi de fabrication : Studio Quinze Mille

Régie publicitaire : communication@le4bis-ij.com

Date de parution : Juin 2022. Gratuit

Dépôt légal Juin 2022

4bis - Information Jeunesse - La place des possibles,  
4bis cours des Alliés 35000 Rennes



**GAGNER EN  
EXPÉRIENCE**

**SENGAGER.FR**

**L'ARMÉE DE TERRE**  
RECRUTE ET FORME **16 000 POSTES**

Militaire dans le respect des performances militaires. Continuons de respecter les gestes barrières.  
Continuons de porter un masque partout où il est recommandé par les autorités sanitaires.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

**CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES (CIRFA)**

Bureau armée de Terre

**2 RUE DE LA MABILAIS - 35000 RENNES**

**02 57 21 80 12**

Ou sur

**SENGAGER.FR**

# SOUTENIR L'EMPLOI DES JEUNES



## C'EST LES AIDER À EN TROUVER UN.

YOUZFUL, LA PLATEFORME DÉDIÉE  
À L'ORIENTATION ET L'EMPLOI DES JEUNES.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

youzful //



ILLE-ET-VILAINE

[youzful-by-ca.fr](http://youzful-by-ca.fr)

Le site [www.youzful-by-ca.fr](http://www.youzful-by-ca.fr) est édité par Crédit Agricole e-Développement, société en nom collectif au capital de 5850€ dont le siège social est situé 48 rue La Boétie, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 790054811, intermédiaire en opérations de banque et services de paiement - numéro ORIAS 13006097. Accès gratuit au site, hors coût du fournisseur d'accès. Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 4 rue Louis Braille - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande - 775 590 847 RCS Rennes. 05/2022 Crédit photo : Getty Images /  BETC